

## SOMMAIRE

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

- Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 38 rue Camille Roy à Lyon 7ème au profit de la société Cogedim Grand Lyon en vue d'installer une passerelle métallique à titre provisoire, EI 07 098. ...

..... **Page 2486**

- Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl Optig « L'Opticien », pour le Pavillon A, dit Pavillon Sud, sis place des Pavillon/234 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème. EI 07 178.....

..... **Page 2486**

- Convention d'occupation domaniale à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Birdz pour l'implantation de télérelevé de compteurs d'eau (répéteur) sur les supports d'éclairage public de la Ville de Lyon .....

..... **Page 2487**

- Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux au profit de la société HCO pour la réalisation d'un diagnostic amiante sur le bâtiment situé 29-31 rue de la Martinière à Lyon 1er,

cadastré AP 172 - EI 01 029..... **Page 2487**

- Décisions d'estimer en justice ..... **Page 2488**

### Arrêtés municipaux :

- Désaffectation d'un bien relevant du domaine public communal ...  
..... **Page 2488**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents ..... **Page 2489 à 2499**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 2499 à 2550**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

• Arrêtés individuels ..... **Page 2550 à 2553**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Arrêtés individuels ..... **Page 2553**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 2553**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, per-

mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage ..... **Page 2553 à 2560**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

---

**Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 38 rue Camille Roy à Lyon 7ème au profit de la société Cogedim Grand Lyon en vue d'installer une passerelle métallique à titre provisoire, EI 07 098.** (Direction Centrale de l'immobilier)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6<sup>ème</sup> adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain et d'un immeuble à Lyon 7<sup>ème</sup> situés 38 rue Camille Roy, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 07 098, appartenant à son domaine public et affectés en tant que Maison des Jeunes et de la Culture.

Considérant que ce terrain, a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par la société « Cogedim Grand Lyon », pour une durée de 6 mois en vue d'installer une passerelle métallique provisoire d'une emprise d'environ 3m<sup>2</sup>.

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la société « Cogedim Grand Lyon », à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 30 novembre 2018 inclus, moyennant un loyer total de 100 euros.

Art. 2. - Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juin 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée,  
Nicole GAY*

---

**Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl Optig « L'Opticien », pour le Pavillon A, dit Pavillon Sud, sis place des Pavillons/234 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème. EI 07 178** (Direction Centrale de l'immobilier)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans » .

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6<sup>ème</sup> adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment dénommé Pavillon A, dit Pavillon Sud, sis place des Pavillons/234 rue Marcel Mérieux à Lyon 7<sup>ème</sup>, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 178 et relevant de son domaine public ;

Considérant la demande d'occupation de M. Frédéric Rousseau, agissant pour le compte de M. Grégory Demeure-Besson, gérant de la Sarl Optig « L'Opticien », afin d'organiser la soirée anniversaire de son commerce ;

Considérant le soutien de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement à cette demande ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la durée de la mise à disposition demandée est de courte ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition du Pavillon A, dit Pavillon Sud, sis place des Pavillons/234 rue Marcel Mérieux à Lyon 7<sup>ème</sup> au profit de la Sarl Optig « L'Opticien », dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, pour la période du 24 mai 2018 à 10 heures au 25 mai 2018 à 14 heures, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de cent euros (100 €) ;

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juin 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée,  
Nicole GAY*

---

**Convention d'occupation domaniale à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Birdz pour l'implantation de télérelevé de compteurs d'eau (répéteur) sur les supports d'éclairage public de la Ville de Lyon** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'éclairage public)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L.2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M. Jean-Yves Sécheresse, 3<sup>ème</sup> adjoint, les compétences en matière d'occupations de courte et longue durée du domaine public, hors occupations commerciales des terrasses, kiosques, halles et marchés forains et hors conventions d'occupation domaniale du patrimoine bâti et non bâti du domaine public de la Ville ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire des mâts d'éclairage puisqu'elle exerce la compétence éclairage public.

Considérant que le contrat de délégation de Service Public (DSP) « eau potable » de la Métropole de Lyon a prévu la mise en place par leur délégataire du télé-relevé des 360 000 compteurs des usagers avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour leur offrir un meilleur service

Considérant que Véolia Eau a sollicité la société Birdz afin que cette dernière réalise les prestations de télé-relevé des compteurs d'eau sur le territoire du Délégant, qui fonctionne par l'installation de répéteurs (éléments fixes de relevé à distance), posés dans la plupart des cas, sur les supports d'éclairage public.

Considérant que la Ville de Lyon a été contactée pour examiner l'installation de ces matériels sur le patrimoine de l'éclairage public, avec une estimation au terme du déploiement de 15 000 répéteurs à poser pour la couverture du territoire de la Ville de Lyon.

Considérant que l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 10 (dix) euros par répéteur installé et par an, pendant la durée de la convention allant de sa signature à la date de fin du contrat de délégation, soit le 2 février 2023 et tacitement reconductible par périodes successives de deux ans.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public, à titre onéreux, au profit de la société Birdz, pour l'implantation de répéteurs sur les mâts d'éclairage public.

Art. 2. - M. le Directeur Général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Lyon le 11 juin 2018

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Jean-Yves SECHERESSE

---

**Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux au profit de la société HCO pour la réalisation d'un diagnostic amiante sur le bâtiment situé 29-31 rue de la Martinière à Lyon 1<sup>er</sup>, cadastré AP 172 - EI 01 029** (Direction centrale de l'immobilier)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que le groupement auquel appartient la société HCO a été admis à remettre une offre à l'issue de la seconde phase de la consultation visant la mise à disposition de l'ensemble immobilier décrit en objet et qu'à cette fin, il leur est nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante ;

Considérant que la société HCO a sollicité la Ville de Lyon afin que lui soit consenti une convention d'occupation temporaire du domaine public pour effectuer ledit diagnostic sur le bâtiment ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée d'une journée, au profit de la société HCO le 3 juillet 2018, pour la réalisation d'un diagnostic amiante sur l'ensemble immobilier sis 29-31 rue de la Martinière Lyon 1<sup>er</sup>, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation soit au total 50 € (cinquante euros).

Art. 2 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification, et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjointe déléguée,*

Nicole GAY

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. M. C. M. pour la société D. S. contre la facture n°2018VB521 en date du 26 avril 2018 d'un montant de 315,40 € relative à l'installation d'une terrasse saisonnière, faisant partie du titre n°9244 émis le 03 mai 2018.** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n°1804836-4 du 28 juin 2018 déposée par M. C. M. pour la société D. S.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. C. M. pour la société D. S., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la facture n°2018VB521 en date du 26 avril 2018 d'un montant de 315,40 € relative à l'installation d'une terrasse saisonnière.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée,  
Sandrine FRIH*

---

**Décision d'ester en justice - Recours de plein contentieux récursoire du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) aux fins d'obtenir le remboursement des sommes versées à M. B. et à ses ayants droit.** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1804046-1 du 1<sup>er</sup> juin 2018 déposée par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, représenté par Maître Samuel M. Fitoussi, Avocat au Barreau de Paris.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action récursoire intentée par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, représenté par Maître Samuel M. Fitoussi, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir la condamnation de la Ville de Lyon :

- au versement de la somme totale de 190 100 euros correspondant aux sommes versées à M. B. et à ses ayants droit ;

- au paiement d'une somme de 2 500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 16 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué,  
Michel LE FAOU*

---

**Désaffectation d'un bien relevant du domaine public communal** (Direction centrale de l'immobilier - service action foncière)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122- 22 et L 2511-30 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment de son article L 2141-1 ;

Vu la délibération n°2017/3176 du 17 juillet 2017 prise en application de l'article L 2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n°2017/26834 du 20 juillet 2017 donnant délégation à Mme Nicole Gay, 6<sup>ème</sup> adjointe ;

Madame le Maire du 5<sup>ème</sup> Arrondissement ayant été consultée pour avis en date du 11 juillet 2018 en application de l'article L 2511-30 précité ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de l'ensemble immobilier, inventorié sous le n°05054, situé 47 rue des Farges à Lyon 5<sup>ème</sup> et composé d'un local en rez-de-chaussée d'une superficie de 121,78 m<sup>2</sup>, édifié sur les parcelles de terrain cadastrées AR 199 et 202 représentant une surface globale de 431 m<sup>2</sup> ;

Considérant que ce bien, devenu vacant suite à la relocalisation de la Maison des Jeunes en juin 2008 et du bureau de l'agent technique municipal de secteur dans d'autres locaux depuis la fin du mois de janvier 2011, n'est plus désormais utile à l'exercice d'une mission de service public ;

Considérant que la Ville de Lyon souhaite céder ce bien ;

Considérant que ce tènement n'est plus affecté à un service public depuis le 1<sup>er</sup> février 2011 ;

Considérant que ce tènement doit être désaffecté du domaine public ;

Arrête :

Article Premier - Le bien communal, répertorié sous le numéro 05054, constituant un local de 121,78 m<sup>2</sup> en rez-de chaussée d'un immeuble édifié sur les parcelles cadastrées AR 199 et 202, sis 47 rue des Farges à Lyon 5<sup>ème</sup>, d'une contenance globale de 431 m<sup>2</sup>, est désaffecté du domaine public de la commune.

Art. 2 - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission réglementaires.

Art. 3 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée,  
Nicole GAY*

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34751	<b>Abrogation de stationnement rue Tronchet Lyon 6ème (stationnement)</b>	Considérant le redéploiement des aires de stationnement pour cycles et deux roues motorisés, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP12528 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34753	<b>Stationnement réservé rue Tronchet Lyon 6ème (stationnement)</b>	Les deux roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 7 mètres au droit du n° 20 rue Tronchet sur le côté Sud, à 5 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue de Créqui. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34755	<b>Stationnement réservé rue Tronchet Lyon 6ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n° 20 rue Tronchet sur le côté Sud, à 12 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue de Créqui. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34756	<b>Stationnement réservé rue Vendôme Lyon 6ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n° 93 rue Vendôme sur le côté Est, à 5 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Tronchet. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34765	<b>Stationnement réservé place Adrien Godien Lyon 4ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 15 mètres sur la place Adrien Godien sur le côté Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34541	<b>Réglementation d'arrêt rue Prosper Chappet Lyon 7ème (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue Prosper Chappet côté Est face au n° 16 sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R-417.10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34540	<b>Réglementation d'arrêt rue Prosper Chappet Lyon 7ème (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue Prosper Chappet côté Ouest au droit du n° 10 sur un emplacement de 20 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R-417.12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34532	<b>Réglementation d'arrêt rue Pierre Corneille Lyon 6ème (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue Pierre Corneille côté Ouest au Nord du n° 30 sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R-417.12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34529	<b>Abrogation de stationnement rue Pierre Corneille Lyon 6ème (stationnement)</b>	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP08258 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34828	<b>Abrogation de stationnement rue Artaud Lyon 4ème (stationnement)</b>	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP05641 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34707	<b>Réglementation d'arrêt rue René Leynaud Lyon 1er (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue René Leynaud côté Sud, à l'Est du n° 6 sur un emplacement de 15 mètres. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34704	<b>Abrogation de réglementation d'arrêt rue René Leynaud Lyon 1er (stationnement)</b>	Considérant l'inversion de l'aire de livraison avec l'aire de stationnement pour deux roues motorisés, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : l'arrêté 2017RP33889 du 25/10/2017 portant réglementation de la circulation (réglementation d'arrêt) sur la rue René Leynaud côté Sud, au droit du n° 6 sur un emplacement de 15 mètres est abrogé.	09/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34549	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection du quai Claude Bernard Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection du quai Claude Bernard (7) et du quai Claude Bernard (contre allée Est (7) les cycles circulant quai Claude Bernard (7) (contre allée Est) dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34550	<b>Stop cycles à l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue de Marseille (7) les cycles circulant rue Béchevelin (7) dans le sens Sud/Nord sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34551	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue de l'Université Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Béchevelin (7) dans le sens Sud/Nord est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue de l'Université (7).	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34552	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue Montesquieu Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue Montesquieu, les cycles circulant rue Béchevelin dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34553	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue Salomon Reinach Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Béchevelin et de la rue Salomon Reinach, les cycles circulant rue Béchevelin dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34555	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue Montesquieu Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Cavenne et de la rue Montesquieu (7), les cycles circulant rue Cavenne (7) dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34556	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue d'Aguesseau Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Cavenne et de la rue d'Aguesseau (7), les cycles circulant rue Cavenne dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34557	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue de Bonald Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Cavenne et de la rue de Bonald (7), les cycles circulant rue Cavenne dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34558	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue Salomon Reinach Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Cavenne et de la rue Salomon Reinach (7), les cycles circulant rue Cavenne (7) dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34560	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue de l'Université Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Cavenne (7) dans le sens Nord/Sud est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue de l'Université (7).	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34561	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Louis Dansard et du cours Gambetta Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Louis Dansard (7) dans le sens Sud/Nord est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Louis Dansard (7) et du cours Gambetta (7). En cas de non fonctionnement des signaux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant rue Louis Dansard (7) dans le sens Sud/Nord et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Louis Dansard sens Sud-Nord en direction du cours Gambetta sens Ouest-Est.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34562	<b>Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Louis Dansard, de la grande rue de la Guillotière et de la rue Gilbert Dru Lyon 7ème (circulation)</b>	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue Louis Dansard, de la grande rue de la Guillotière et de la rue Gilbert Dru Lyon 7e. La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Louis Dansard et rue Gilbert Dru et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. La circulation des cycles circulant rue Louis Dansard et rue Gilbert Dru dans le sens Sud/Nord est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34566	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la grande rue de la Guillotière et de la rue Louis Dansard Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant la création d'un double sens cyclable sur la rue Gilbert Dru (7) il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP07807 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34568	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Mazagran et de la rue Salomon Reinach Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Mazagran et de la rue Salomon Reinach, les cycles circulant rue Mazagran dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/208	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34571	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Pasteur et de la rue d'Aguesseau Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Pasteur et de la rue d'Aguesseau, les cycles circulant rue Pasteur dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34573	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Pasteur et de la rue Montesquieu Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Pasteur et de la rue Montesquieu, les cycles circulant rue Pasteur dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34576	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Pasteur et de la rue de Bonald Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Pasteur et de la rue de Bonald, les cycles circulant rue Pasteur dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34577	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Pasteur et de la rue Salomon Reinach Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Pasteur et de la rue Salomon Reinach, les cycles circulant rue Pasteur dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34580	<b>Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Pasteur, et de la rue de l'Université Lyon 7ème (circulation)</b>	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue Pasteur et de la rue de l'Université Lyon 7e. La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Pasteur et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. La circulation des cycles circulant rue Pasteur dans le sens Nord/Sud est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34584	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue Pasteur et de la rue de l'Université Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant la création d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP04818 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34587	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Montesquieu Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Montesquieu, les cycles circulant rue Capitaine Robert Cluzan dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34589	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Montesquieu Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Montesquieu, les cycles circulant rue Capitaine Robert Cluzan sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34590	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Saint-Michel Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Saint-Michel, les cycles circulant rue Capitaine Robert Cluzan dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34591	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Capitaine Robert Cluzan Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Capitaine Robert Cluzan, les cycles circulant rue Capitaine Robert Cluzan dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34597	<b>Feux d'intersection cycles et feux d'intersection à l'intersection de la rue Sébastien Gryphe, de la rue de l'Université et de la rue Renan Lyon 7ème (circulation)</b>	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue Sébastien Gryphe, de la rue de l'Université et de la rue Renan. La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Sébastien Gryphe et rue Renan, abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Sébastien Gryphe, sens Nord-Sud vers rue de l'Université, couloir bus mixte, sens Est-Ouest. La circulation des cycles roulant rue Sébastien Gryphe et rue Renan est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34598	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue Sébastien Gryphe, de la rue de l'Université et de la rue Renan Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant la création d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03318 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34599	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue des Trois Rois et de la rue Béchevelin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue des Trois Rois et de la rue Béchevelin, les cycles circulant rue des Trois Rois dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34600	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Chalopin et de la rue Saint-Michel Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Chalopin et de la rue Saint-Michel, les cycles circulant rue Chalopin dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34601	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Chalopin et de la grande rue de la Guillotière Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Chalopin et de la grande rue de la Guillotière, les cycles circulant rue Chalopin dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34602	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue Chalopin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue Chalopin, les cycles circulant rue Chalopin dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34603	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Chalopin et de la rue Montesquieu Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Chalopin et de la rue Montesquieu, les cycles circulant dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34604	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Chalopin et de la rue de la Thibaudière Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Chalopin et de la rue de la Thibaudière, les cycles circulant rue Chalopin dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34605	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue d'Aguesseau et de la rue Béchevelin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue d'Aguesseau et de la rue Béchevelin, les cycles circulant rue d'Aguesseau dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34606	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la place Commandant Claude Bulard et de la rue Béchevelin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la place Commandant Claude Bulard et de la rue Béchevelin, les cycles circulant place Commandant Claude Bulard dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34607	<b>Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue d'Aguesseau et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue d'Aguesseau et de la rue de Marseille. La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue d'Aguesseau et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34608	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue d'Aguesseau et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant la création d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP07792 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34609	<b>Feux d'intersection à l'intersection de la rue d'Anvers et de l'avenue Jean Jaurès Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue d'Anvers et de l'avenue Jean Jaurès Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue d'Anvers et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue d'Anvers sens Sud-Nord vers l'avenue Jean Jaurès, couloir bus mixte, sens Ouest-Est.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34610	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Saint-Michel et de la rue d'Anvers Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Michel et de la rue d'Anvers, les cycles circulant rue d'Anvers dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34611	<b>Stop cycles à l'intersection de la rue Passet et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Passet et de la rue de Marseille, les cycles circulant rue Passet sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34612	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Saint-Jérôme et de la rue Salomon Reinach Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Jérôme et de la rue Salomon Reinach, les cycles circulant rue Saint-Jérôme dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34613	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Saint-Jérôme et de la rue Salomon Reinach Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Jérôme et de la rue Salomon Reinach, les cycles circulant rue Saint-Jérôme dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34656	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de Bonald et de la rue Cavenne Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de Bonald et de la rue Cavenne, les cycles circulant rue de Bonald dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34657	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de Bonald et de la rue Pasteur Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de Bonald et de la rue Pasteur, les cycles circulant rue de Bonald dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34659	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de Bonald et de la rue Pasteur Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de Bonald et de la rue Pasteur, les cycles circulant rue Pasteur dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34660	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Cavenne et de la rue de Bonald Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Cavenne et de la rue de Bonald, les cycles circulant rue Cavenne dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34667	<b>Cédez le passage cycles rue Saint-Michel et rue Chalopin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Michel et de la rue Chalopin, les cycles circulant rue Saint-Michel dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34670	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Saint-Michel et de la rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Michel et de la rue Sébastien Gryphe, les cycles circulant rue Saint-Michel dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34672	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Amédée Lambert et de la rue Béchevelin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Amédée Lambert et de la rue Béchevelin, les cycles circulant rue Amédée Lambert dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34673	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de Bonald et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de Bonald et de la rue de Marseille, les cycles circulant rue de Bonald dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34674	<b>Stop cycles à l'intersection de la rue Féliçent et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Féliçent et de la rue de Marseille, les cycles circulant rue Féliçent sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34675	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Jangot et de la rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Jangot et de la rue Sébastien Gryphe, les cycles circulant rue Jangot dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34676	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Jangot et de la rue Béchevelin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Jangot et de la rue Béchevelin, les cycles circulant rue Jangot dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34677	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Montesquieu et du quai Claude Bernard Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Montesquieu et du quai Claude Bernard, les cycles circulant rue Montesquieu dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34678	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Montesquieu dans le sens Est/Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue de Marseille. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant sur la rue Montesquieu dans le sens Est/Ouest et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34679	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue d'Anvers Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue d'Anvers, les cycles circulant rue Montesquieu dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34680	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue Sébastien Gryphe, les cycles circulant rue Montesquieu dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34681	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Saint-Jérôme et de la rue du Père Chevrier Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Saint-Jérôme et de la rue du Père Chevrier, les cycles circulant rue Père Chevrier dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34682	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Père Chevrier et de la rue d'Anvers Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Père Chevrier et de la rue d'Anvers, les cycles circulant rue Père Chevrier dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34683	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Père Chevrier et de la rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Père Chevrier et de la rue Sébastien Gryphe, les cycles circulant rue Père Chevrier dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34684	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et du quai Claude Bernard Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et du quai Claude Bernard, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34685	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Sébastien Gryphe, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34686	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Capitaine Robert Cluzan Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Capitaine Robert Cluzan, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34687	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et du quai Claude Bernard Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est-Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Salomon Reinach et du quai Claude Bernard (7).	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34688	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue d'Anvers Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue d'Anvers, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34689	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Chalopin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Chalopin, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34690	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Sébastien Gryphe, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34691	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue de Marseille (7). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est-Ouest et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34692	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue d'Anvers Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue d'Anvers, les cycles circulant rue de la Thibaudière dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34693	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue de la Thibaudière et de l'avenue Jean Jaurès Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue de la Thibaudière dans le sens Ouest-Est est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux, à l'intersection de la rue de la Thibaudière et de l'avenue Jean Jaurès (7). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant sur la rue de la Thibaudière dans le sens Ouest-Est et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34694	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue Chalopin Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue Chalopin, les cycles circulant rue de la Thibaudière dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34695	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue d'Anvers Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue de la Thibaudière et de la rue d'Anvers, les cycles circulant rue de la Thibaudière dans le sens Ouest/Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34696	<b>Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue de Marseille Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des cycles circulant rue Montesquieu dans le sens Est/Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue Montesquieu et de la rue de Marseille. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant rue Montesquieu dans le sens Est-Ouest et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34697	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue de la Thibaudière, de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Saint-Jérôme Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant la création d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP09451 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34698	<b>Feux d'intersection à l'intersection de la rue de la Thibaudière, de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Saint-Jérôme Lyon 7ème (circulation)</b>	La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue de la Thibaudière, de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Saint-Jérôme Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue de la Thibaudière et rue St-Jérôme, et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34705	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Saint-André Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Salomon Reinach et de la rue Saint-André, les cycles circulant rue Salomon Reinach dans le sens Est/Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	04/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34508	<b>Voie cyclable avenue de Grande Bretagne Lyon 6ème (circulation)</b>	Il est créé une piste cyclable bidirectionnelle sur trottoir réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues avenue de Grande Bretagne, du pont Winston Churchill jusqu'à un point situé 25 mètres au Nord de l'intersection avec le quai Charles de Gaulle sur le terre-plein Ouest.	21/06/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34523	<b>Voie cyclable rue Garibaldi Lyon 3ème (circulation)</b>	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues rue Garibaldi sur le côté Ouest, entre la rue d'Arménie et un point situé à 10 m au Nord du n° 264 dans le sens Nord/Sud.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34526	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue Garibaldi et de l'avenue Félix Faure Lyon 3ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet modes doux, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation : est abrogé l'arrêté 2009RP06191 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34528	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Garibaldi et de la rue Rachais Lyon 3ème (stationnement)</b>	A l'intersection de la rue Garibaldi (3) chaussée Est et de la rue Rachais (3), les conducteurs sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34534	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue Garibaldi Lyon 3e, du cours Gambetta Lyon 3e et du cours Gambetta Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2009RP01679 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34788	<b>Abrogation de circulation cours Lafayette (pont ferroviaire) Lyon 6ème (circulation)</b>	Considérant les modifications apportées sous l'ouvrage SNCF, dans le cadre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP08191 du 27/04/2011 portant sur la mesure de limitation dimensionnelle.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34790	<b>Limitation dimensionnelle cours Lafayette (pont ferroviaire) Lyon 6ème (circulation)</b>	La circulation des véhicules dont la hauteur est supérieure à 4,20 mètres est interdite sur le cours Lafayette (6) pont ferroviaire.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34787	<b>Abrogation de circulation cours Lafayette (pont ferroviaire) Lyon 3ème (circulation)</b>	Considérant les modifications apportées sous l'ouvrage SNCF, dans le cadre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11294 du 27/04/2011 portant sur la mesure de limitation dimensionnelle.	19/07/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34789	<b>Limitation dimensionnelle cours Lafayette (pont ferroviaire) Lyon 3ème (circulation)</b>	La circulation des véhicules dont la hauteur est supérieure à 4,20 mètres est interdite sur le cours Lafayette (3) pont ferroviaire.	19/07/8	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>					
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

**Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9158	Association Collectif C'est pas des manières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du bal des Fidjis	des animations seront autorisées	<b>Place Benoit Crépu</b>	(montage dès 14h)	Le mercredi 1 août 2018, de 19h à 22h
				<b>Place Belleville</b>		Le vendredi 3 août 2018, de 19h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Audibert et Lavirotte</b>	sur 10 m, en face du n° 101, au droit de l'armoire électrique située sur la place Belleville	Le vendredi 3 août 2018, de 13h à 0h
9159	Association Arfi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts dans le cadre de Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Pépinière Royale</b>	sur 6 emplacements, à l'Est des emplacements réservés aux taxis et aux véhicules en autopartage	Le lundi 6 août 2018, de 15h à 18h
				<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	sur 30 m, en face du n° 15	Le lundi 6 août 2018, de 12h30 à 16h
				<b>Avenue du Plateau</b>	côté Ouest, le long de la place Abbé Pierre	Le lundi 6 août 2018, de 18h à 21h
			une animation musicale sera autorisée	<b>Place Abbé Pierre</b>		Le lundi 6 août 2018, de 19h à 20h
9160	Entreprise Sas Wheelskeep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'expérimentation d'un parking à vélos surveillé	l'installation d'un parking à vélos sera autorisée	<b>Quai Claude Bernard</b>	sur la promenade, en face du n° 5	A partir du vendredi 10 août 2018 jusqu'au dimanche 9 septembre 2018, de 8h à 21h
9161	Association Nuées d'images	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation « Une Histoire Simple à Lyon »	la projection d'un film en plein air sera autorisée	<b>Place de la République</b>	Nord	Le mercredi 15 août 2018, de 20h à 0h
			l'installation de 2 écrans géants, de 3 tentes et d'une centaine de chaises sera autorisée			A partir du mercredi 15 août 2018, 16h, jusqu'au jeudi 16 août 2018, 1h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9162	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Philibert Roussy</b>	au droit des n° 25 à 27, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 25 à 27	
9163	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levées de réserves et de travaux de finition dans le cadre de l'aménagement du site propre bus C3	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 et pourra être réalisée lors du positionnement du véhicule de chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sur le site propre bus C3 à double sens	A partir du mardi 17 juillet 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 6h à 22h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le site propre bus C3	
			le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé sur le site propre bus C3			
			les véhicules d'intervention de la société Guintoli seront autorisés à circuler sur le site propre bus C3 afin de permettre des interventions de voirie			
9164	Entreprise Engie Axima Réfrigération	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonier</b>	sur 3 emplacements de stationnement au droit du n° 1	Les lundi 30 juillet 2018 et mardi 31 juillet 2018
9165	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	au droit des n° 68/72	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9166	Entreprise Asf-Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sainte Catherine</b>	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue du Terme	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au jeudi 26 juillet 2018
			la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 5, la circulation des véhicules s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Saintz-Marie des Terreaux et la rue du Terme	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9167	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Victor Lagrange</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 5	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9168	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé aux n° 137-139	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
9169	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Jean de Dieu</b>	au droit du n° 2	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9170	Entreprise Cg Réalisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Dupont</b>	sur 10 m au droit du n° 40	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au samedi 28 juillet 2018
9171	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Joannès Carret</b>	côté Est, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
				<b>Rue Plasson et Chaize</b>	côté Nord, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
				<b>Rue Henri Lafoy</b>	côté Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
				<b>Rue Félix Mangini</b>	côté Ouest, entre la rue Plasson Chaize et la rue Henri Lafoy	
9172	Monsieur Bouanich Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Commarmot</b>	sur la chaussée, pour des travaux au 27 rue de l'Arbre Sec	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au jeudi 16 août 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
9173	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Ernest Fabrègue</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Louis Bouquet</b>		
				<b>Rue Ernest Fabrègue</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Bouquet</b>		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9174	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue du Plateau</b>	trottoir Nord, entre la rue des Erables et le boulevard de la Duchère	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue des Erables et le boulevard de la Duchère	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9175	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'asphalte	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Place Joannès Ambre</b>	par et sur la «voie pompiers» située au droit du «théâtre de la Croix-Rousse»	Le jeudi 19 juillet 2018, de 8h à 17h
9176	Entreprise M.s.d.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	au droit du n° 5	A partir du lundi 23 juillet 2018, 7h, jusqu'au jeudi 26 juillet 2018, 19h
						Le vendredi 20 juillet 2018, de 7h à 19h
9177	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Bonnel</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 1	Le jeudi 19 juillet 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sur 20 m à l'Est du quai Victor Augagneur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 1	Le jeudi 19 juillet 2018, de 7h à 17h
9178	Entreprise Gaëtan Jude Conseil rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée	<b>Rue Montgolfier</b>	sur 5 m en face du n° 96	Le vendredi 20 juillet 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m en face du n° 96	
9179	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Philippe Fabia</b>	sur le carrefour avec la rue Leriche	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Professeur Beauvisage et le n° 71	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9179	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Philippe Fabia</b>	entre la rue Professeur Beauvissage et le n° 71 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Beauvissage et le n° 71	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
9180	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Novel</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	Le lundi 30 juillet 2018, de 7h à 18h
9181	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Saint Gervais</b>	trottoir Est, entre la rue Marius Berliet et la rue de la Fraternité entre la rue Marius Berliet et la rue de la Fraternité des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marius Berliet et la rue de la Fraternité au débouché de la rue Marius Berliet	Les jeudi 26 juillet 2018 et vendredi 27 juillet 2018
9182	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Rue de la République</b>	sur 15 m au droit du n° 39	Les jeudi 19 juillet 2018 et vendredi 20 juillet 2018, de 7h à 17h30
9183	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Isidore</b>	côté pair, entre le n° 38 et 44	A partir du vendredi 20 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h à 17h
9184	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de ligne électrique avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite pendant les phases de levage la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	entre le n° 21 et 37 côté impair, entre le n° 21 et 37	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mercredi 25 juillet 2018, de 7h30 à 16h30 A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mercredi 25 juillet 2018, de 9h à 16h A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mercredi 25 juillet 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9185	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Guilloud</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 20	Les mardi 24 juillet 2018 et vendredi 27 juillet 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Jeanne Koelher	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 40 m au droit du n°20	Les mardi 24 juillet 2018 et vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
9186	Entreprise Svu Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Gambetta</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 93	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au jeudi 26 juillet 2018, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9187	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Seigné</b>	côté impair, sur 10 m au Sud de la rue de la Part Dieu	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 17h
				<b>Rue Mazenod</b>	côté impair, sur 15 m à l'Est de la rue Sévigné	
9188	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un renouvellement et branchements d'un réseau gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Chemin de Montessuy</b>	sur 30 m de part et d'autre du n° 18	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 18	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9189	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gaspard André</b>	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le lundi 20 août 2018
						Le vendredi 7 septembre 2018
						Le lundi 3 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9190	Entreprise Axima	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite par intermittence	<b>Rue Denise Jousot</b>	entre l'avenue Rosa Park et la rue Françoise Giroud	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h à 17h
				<b>Rue Françoise Giroud</b>		
				<b>Rue Albert Jacquard</b>	entre l'avenue Rosa Park et la rue Françoise Giroud	
				<b>Rue Père Louis de Galard</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Denise Jousot</b>	entre l'avenue Rosa Park et la rue Françoise Giroud	
				<b>Rue Françoise Giroud</b>		
				<b>Rue Albert Jacquard</b>	entre l'avenue Rosa Park et la rue Françoise Giroud	
				<b>Rue Père Louis de Galard</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Françoise Giroud</b>	des deux côtés de la chaussée	
				<b>Rue Denise Jousot</b>		
				<b>Rue Albert Jacquard</b>		
				<b>Rue Père Louis de Galard</b>		
9191	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard des Belges</b>	au droit du n° 99, sous la nacelle élévatrice de personnes, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 23 juillet 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 99, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 99, hors emplacement Personne à Mobilité Réduite	
9192	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue des Deux Amants</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 10	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 10	
9193	La Ville de Lyon -	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du centenaire de l'Armistice de la Guerre de 1914 - 1918	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police	<b>Rue de la Barre</b>		Le dimanche 11 novembre 2018, de 9h30 à 13h
				<b>Rue Gasparin</b>	entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour	
				<b>Place Bellecour</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	entre la rue des Archers et la place Bellecour	Le dimanche 11 novembre 2018, de 7h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9194	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place provisoire d'une partie des forains du marché manufacturés dans le cadre des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant, les vendredis 03/08/18 - 10/08/18 - 17/08/18 et 24/08/18 de 05h00 à 14h30 sauf permissionnaire du marché	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, entre la rue Challemel Lacour et le n° 272	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9195	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des Services de police et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	<b>Place Bellecour</b>		Le vendredi 27 juillet 2018, de 16h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	entre la place Bellecour et la rue des Archers	Le vendredi 27 juillet 2018, de 12h à 19h
9196	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pravaz</b>	sur 20 m à l'Est du quai Victor Augagneur	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au lundi 20 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	côté Est, sur 20 m au droit du n° 10	
				<b>Rue Pravaz</b>	des deux côtés, sur 20 m à l'Est du quai Victor Augagneur	
9197	Monsieur Gioacchino Di Pasquale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Rue Pierre Audry</b>	sur 5 m sur le trottoir impair situé au «Nord-Ouest» de l'avenue Barthélémy Buyer	Le mardi 24 juillet 2018, de 7h à 19h
			l'accès et la pose de la benne du demandeur seront autorisés			
9198	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 25	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018, de 7h30 à 17h
9199	Entreprise La Toiture rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite, la circulation sera ponctuellement interrompue lors des phases d'approvisionnement du chantier	<b>Rue Désirée</b>	au droit des n° 1/3	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder aux n° 1/3, sauf le dimanche	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Polycarpe</b>	sur la zone de desserte située au droit des n° 14 /16	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9200	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service des tunnels	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la Villette</b>	sur le parvis Villette, entre la gare de la Part Dieu et le Tram T3,T4 et le Rhône Express	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour les véhicules de l'entreprise Maia Sonnier		contre-allée Ouest, stationnement taxis, sur 10 m au Nord de l'entrée de la gare de la Part Dieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9201	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Ivry</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 35, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 25 juillet 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 35, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Dumont d'Urville et le n° 35	
9202	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	sur 15 m au droit de la rue Victor Hugo	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue François Dauphin</b>		
				<b>Rue Sainte Hélène</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Victor Hugo</b>	entre la place Carnot et la place Bellecour	
				<b>Rue Franklin</b>	des deux côtés, entre le n° 30 et n° 32	
				<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Hélène</b>	côté pair, sur 10 m à l'Ouest de la rue Victor Hugo			
9203	Entreprise Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 91, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 23 juillet 2018, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		en face du n° 91	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9204	Entreprise Schlosser	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 20 m au droit du n° 89	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9205	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Smith</b>	entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Bayard	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 31 et le n° 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Marc Antoine Petit	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
9206	La Mjc du Vieux Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un minibus	l'accès et le stationnement au véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue de la Brèche</b>		A partir du vendredi 31 août 2018 jusqu'au samedi 31 août 2019
9207	Entreprise Bouygues Energies et services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de luminaires d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Victor Hugo</b>		A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
9208	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bara</b>	sur 30 m au droit du n° 6	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	
9209	Entreprise Solution 30	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de raccordement d'un réseau de fibre optique	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors de l'ouverture de la chambre sous chaussée	<b>Rue des Lilas</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 2	Le lundi 30 juillet 2018, de 10h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 2	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 10 m face au n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9210	Entreprise Agence May Day	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	le stationnement de 5 véhicules de la marque «Aixam» et de 2 véhicules techniques sera autorisé	<b>Quai Rambaud</b>	sur la promenade	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mercredi 25 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denuzière</b>	côté pair, entre le n° 44 et la rue Casimir Périer sur 10 m au droit du n° 60	A partir du lundi 23 juillet 2018, 7h, jusqu'au mercredi 25 juillet 2018, 20h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9211	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Zimmermann</b>	sur 15 m au droit du n° 4 des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 4	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018
9212	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection du cheminement piétons pour le compte de la Métropole - Service des ouvrages d'art	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à double sens un espace sera aménagé en voie verte et signalé de part et d'autre de la zone de chantier par des panneaux C115 et C116	<b>Berge Karen Blixen</b>	sur 50 m au Sud de l'amphithéâtre situé au Nord de la piscine du Rhône	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
9213	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et la rue Prosper Chappet	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9214	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire	<b>Rue Sainte Hélène</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo au débouché sur la rue Auguste Comte	Le jeudi 19 juillet 2018, de 7h à 12h
9215	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'une armoire Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 176	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9216	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte Hélène</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	Les mercredi 25 juillet 2018 et jeudi 26 juillet 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Auguste Comte	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
9217	Entreprise Lightair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	sur 20 m au droit du n° 31	Les jeudi 26 juillet 2018 et vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9218	Entreprise Jourdy France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Léon Jouhaux</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 82	Les vendredi 10 août 2018 et samedi 11 août 2018, de 6h à 21h
				<b>Rue Saint Mathieu</b>	côté pair, sur 20 m en face du n° 37 A	
				<b>Rue Professeur Grignard</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 47	
9219	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Pont Bonaparte</b>	au droit du quai des Célestins	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
				<b>Rue Colonel Chambonnet</b>	sur 50 m à l'Est du quai des Célestins	
				<b>Quai des Célestins</b>	au droit du square Antonin Gourju côté Est, au droit du square Antonin Gourju	
9220	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Bonnel</b>	contre-allée Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF (voie d'accès dépose minute de la gare)	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018, de 6h à 18h
9221	Entreprise Médiaco Loire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Léo et Maurice Trouilhet</b>	trottoir Sud entre le n° 8 et le n° 12	Le jeudi 19 juillet 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 8 et le n° 12	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 8 et le n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9222	Association La Compagnie de Borée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout Le Monde Dehors	un spectacle participatif et un concert seront autorisés	<b>Place Général Brosset</b>	(montage dès 14h)	Le vendredi 17 août 2018, de 18h30 à 22h30
9223	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs et de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Henri Lafoy</b>	entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 17h
				<b>Rue Plasson et Chaize</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Joannès Carret</b>	entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	
				<b>Rue Félix Mangini</b>		
la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier et en alternance	<b>Rue Henri Lafoy</b>	entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini				
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Félix Mangini</b>		entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy			
	<b>Rue Joannès Carret</b>					
9224	Association Before Dawn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout Le Monde Dehors dans le Parc de la Cerisaie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chazière</b>	sur 10 mètres, au droit du n° 25	A partir du vendredi 24 août 2018, 18h, jusqu'au samedi 25 août 2018, 1h
9225	Association alternatiba Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une étape du Tour Alternatiba	l'installation de 2 tentes sera autorisée	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le dimanche 26 août 2018, de 15h à 17h
9226	Entreprise La sas mobile payment services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de communication	le stationnement d'un van et l'installation de parasols et de transats seront autorisés	<b>Place Carnot</b>		Les lundi 27 août 2018 et mardi 28 août 2018, de 10h à 19h
9227	Entreprise Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Rentrée Scolaire TCL	le stationnement d'un véhicule agence mobile TCL sera autorisé	<b>Place Bellecour</b>	par la promenade, en face du n° 6	A partir du mercredi 29 août 2018, 8h15, jusqu'au samedi 8 septembre 2018, 19h30
			l'installation d'une tente sera autorisée	<b>Boulevard Marius Vivier Merle,</b>	sur le trottoir, au droit du n° 11	A partir du lundi 27 août 2018, 7h, jusqu'au mercredi 12 septembre 2018, 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9228	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une expérimentation d'aménagement urbain	des animations pourront être organisées	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur la petite place, sur une zone en parquet aménagée à cet effet	A partir du samedi 21 juillet 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 12h à 21h
			des marchés du soir pourront être organisés		sur la petite place	A partir du samedi 1 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 13h à 21h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue		chaussée nord	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
9229	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de l'Europe</b>	sur les deux travées sud de la place, le 4ème mercredi de chaque mois	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 26 septembre 2019, de 12h à 21h
9230	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Trois Maisons</b>		A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 17h
				<b>Rue Eugène Baudin</b>		
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Eugène Baudin</b>	au débouché sur la place Saint Didier	
				<b>Rue des Trois Maisons</b>	au débouché sur la rue Eugène Baudin	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Trois Maisons</b>		
				<b>Rue Eugène Baudin</b>		
	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Eugène Baudin</b>	<b>Rue des Trois Maisons</b>	côté pair	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018	
9231	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Schweitzer</b>	sur la moitié nord des deux travées centrales, le 4ème samedi de chaque mois	A partir du samedi 22 septembre 2018 jusqu'au samedi 22 juin 2019, de 8h à 17h
9232	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau de refroidissement pour le compte de l'Hôtel des impôts	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sala</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9233	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	côté est, chaussée ouest, les 2ème vendredis de chaque mois	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 12h à 21h
				<b>Rue de la Martinière</b>	côté sud, le long de la place Gabriel Rambaud, les 2ème vendredis de chaque mois	
9234	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un branchement gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Simon Fryd</b>	trottoir sud, sur 40 m à l'est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
				<b>Rue Challemel Lacour</b>	trottoir sud, entre les n° 42 et n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Simon Fryd</b>	côté sud, sur 40 m à l'est de la rue Georges Gouy	
				<b>Rue Challemel Lacour</b>	côté pair, entre les n° 42 et n° 44	
9235	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Commandant Arnaud</b>	côté nord sur 15 m au droit de la barrière d'accès pour les véhicules du marché, le 3ème mercredi de chaque mois	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 8h à 17h
9236	Entreprise Yilmaz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Longefer</b>	trottoir est, sur 15 m au droit du n° 15	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au samedi 25 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 30	
9237	Entreprise Sev enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Marseille</b>	trottoir ouest, sur 15 m de part et d'autre du n° 72	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 72	
9238	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'enlèvement de ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Denuzière</b>	des deux côtés entre le n° 31 et la rue Bichat	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Bichat</b>	des deux côtés entre le n° 12 et la rue Denuzière	
				<b>Rue Denuzière</b>	des deux côtés entre le n° 31 et la rue Bichat	
9239	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Repos</b>	trottoir pair, entre la rue Camille Roy et le n° 50	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Camille Roy et la rue Lamothe	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille Roy et le n° 52	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9240	Entreprise Alti-maitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
9241	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Richard Vitton</b>	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 4	
9242	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Isidore</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 21	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au jeudi 2 août 2018
9243	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hotte de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellecour</b>	sur 10 m, au droit du n° 26, devant la brasserie de l'Espace	Le lundi 23 juillet 2018, de 7h à 12h
9244	La Métropole de Lyon - direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Verlet Hanus</b>	des deux côtés, entre le n° 4 et la rue Voltaire	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 13h à 17h
				<b>Rue Chaponnay</b>	des deux côtés, entre le n° 78 et la rue Voltaire	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h à 11h
				<b>Rue Mazenod</b>	des deux côtés, entre le n° 98 et la rue Voltaire	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h à 11h
9245	Entreprise Schlosser	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 20 m au droit du n° 94	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
9246	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Félix Jacquier</b>	entre la rue Barrême et la rue Duquesne lors de la phase de terrassement du carrefour avec la rue Lieutenant Colonel Prévost	A partir du lundi 16 juillet 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018, de 8h à 16h
					entre le n° 35 et la rue Garibaldi, par tronçon de rue compris entre deux carrefours successifs	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9246	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévost</b>	entre le n° 35 et la rue Garibaldi, la circulation s'effectuera temporairement sur les emplacements de stationnement et le trottoir	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Boileau</b>	des deux côtés de la chaussée sur 20 m au «sud» de la rue Lieutenant Colonel Prévost	
				<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévost</b>	des deux côtés de la chaussée entre le n° 35 et la rue Garibaldi	
9247	Association Maison des européens Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 242	Le mardi 31 juillet 2018
9248	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bertly Albrecht</b>	sens nord/sud, entre la rue Professeur Tavernier et l'avenue Viviani	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9249	Entreprise Gantel-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Semard</b>	trottoir est, entre les n° 34 et les n° 32 (au droit du mur de soutènement de la sncf)	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 32 et n° 34	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9250	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue de Belissen</b>	au droit des n° 1 à 7, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit des n° 1 à 7	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre les n° 1 et 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9251	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Jayr</b>	sens sud/nord, au débouché sur le pont Schuman	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Pont Robert Schuman</b>	sens est/ouest, au débouché sur le quai Jayr	
				<b>Quai du Commerce</b>	sens sud/nord, sur 30 m au nord du pont Schuman	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai du Commerce</b>	sens sud/nord, sur 30 m au nord du pont Schuman	
				<b>Pont Robert Schuman</b>	sens est/ouest, au débouché sur le quai Jayr	
				<b>Quai Jayr</b>	sens sud/nord, au débouché sur le pont Schuman	
9252	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée	<b>Place Djebrail Bahadourian</b>	partie nord de la place, le long du groupe scolaire Painlevé, le 1er samedi de chaque mois	A partir du samedi 1 septembre 2018 jusqu'au samedi 1 juin 2019, de 9h à 17h
9253	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée	<b>Place Ambroise Courtois</b>	les 3ème vendredi de chaque mois	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 13h à 21h
				<b>Place du Huit Mai 1945</b>	sous la halle du marché, le 1er vendredi de chaque mois	A partir du vendredi 7 septembre 2018 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 13h à 21h
9254	Entreprise Comptoir des revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomassin</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9255	Entreprise Marbrerie générale du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge en urgence sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Smith</b>	trottoir pair, en face des n° 31 à 35	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur l'espace vert		trottoir pair, en face des n° 31 à 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, en face des n° 31 à 35	
9256	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Perrache</b>	au droit de la rue Nivière-Chol	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Nivière-Chol</b>	au droit du quai Perrache	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9257	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Route de Vienne</b>	sens ouest/est, sur 50 m à l'ouest de la rue Challemel Lacour	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au lundi 6 août 2018	
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée sud, entre la rue Champagneux et la route de Vienne		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée nord, entre la rue Champagneux et la route de Vienne		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Route de Vienne</b>	sens ouest/est, sur 50 m à l'ouest de la rue Challemel Lacour		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée sud, entre la rue Champagneux et la route de Vienne côté impair, entre la rue Champagneux et la route de Vienne		
9258	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de massif lac dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	côté pair, entre le n° 8 et le n° 10	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 6 août 2018	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 5 et n° 7		
9259	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Bara</b>	entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	Les lundi 30 juillet 2018 et mardi 31 juillet 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés sur 30 m au droit du n° 6	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité stop obligatoire			au débouché sur la rue Docteur Rebatel	Les lundi 30 juillet 2018 et mardi 31 juillet 2018, de 9h à 16h
9260	Entreprise Ab réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour Orange	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Ferrachat</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 15		
9261	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pizay</b>	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au jeudi 2 août 2018, de 22h à 7h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9262	Entreprise Guedj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en place d'une structure visuelle avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de l'Antiquaille</b>	sur le trottoir au droit du bâtiment situé au n° 6	Le mardi 7 août 2018, de 7h30 à 18h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit du bâtiment situé au n° 6, durant les phases d'activité de l'entreprise	Le jeudi 2 août 2018, de 7h30 à 18h30
9263	Entreprise Free infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes pour le compte de Free	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Basses Verchères</b>	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 8 août 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue desANGES et le chemin de Choulans	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue desANGES et le chemin de Choulans	
9264	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Viabert</b>	entre la rue Bellecombe et l'avenue de Thiers	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 0h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Germain</b>	entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue de Thiers	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Viabert</b>	entre la rue Bellecombe et l'avenue de Thiers	
9265	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation des piétons sera régie par du personnel de l'entreprise	<b>Cours Vitton</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 92, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 1 août 2018, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la façade du n° 92	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9266	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en sécurité d'un bâtiment suite à un incendie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Ypres</b>		Le jeudi 19 juillet 2018, de 7h à 15h
9267	Entreprise Soda-tec cites	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Dominique Perfetti</b>	entre la rue Pierre Dupont et la rue Maisiat	Le jeudi 2 août 2018, de 7h à 19h
			l'accès des riverains à la résidence senoir «Clos Jouve» sera assuré par le personnel de l'entreprise		au n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'accès au n° 10	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9268	Monsieur Yves Godde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Ancienne Préfecture</b>	côté pair, sur 20 m au droit des n° 3 à 5	Les mercredi 25 juillet 2018 et jeudi 26 juillet 2018, de 7h à 19h
9269	Entreprises Guintoli - Stal - Coiro - Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levées de réserves et de travaux de finition dans le cadre de l'aménagement du site propre bus C3	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 et pourra être réalisé lors du positionnement du véhicule de chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé sur le site propre bus C3 les véhicules d'intervention des entreprises Guintoli - Stal - Coiro - Razel Bec seront autorisés à circuler sur le site propre bus C3 afin de permettre des interventions de voirie	<b>Cours Lafayette</b>	sur le site propre bus c3 sur le site propre bus c3	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 6h à 22h
9270	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur stationnement dans le cadre des travaux du chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	côté pair, entre le n° 24 et n° 28	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 28 août 2018
9271	Entreprise Dcr solutions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Mortier</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 7 entre la rue Montebello et la rue Aimé Collomb	Le mardi 24 juillet 2018, de 9h à 16h
9272	La Ville de Lyon - direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon lors des opérations de d'élagage le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	trottoir ouest, sur 30 m de part et d'autre du n° 94 côté pair, sur 30 m de part et d'autre du n° 94 (au droit du gymnase Clémenceau)	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au jeudi 26 juillet 2018, de 7h à 16h
9273	Madame Van Delft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	côté pair, sur 20 m en face du n° 27-25	Le samedi 21 juillet 2018, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9274	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Michel</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 51 bis	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au jeudi 26 juillet 2018, de 8h à 17h
9275	Entreprise Ac2l	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté impair, sur 10 m face au n° 149 (sur le stationnement en épi)	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
9276	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Rhin et Danube</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Rhin et Danube	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens ouest/est, entre la rue de Saint Cyr et le quai du Commerce	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Rhin et Danube	
9277	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel au droit du chantier d'élagage	<b>Rue du Bourbonnais</b>	rue du Bourbonnais, entre les n° 77 et n° 81	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h à 17h
				<b>Place de Paris</b>		
				<b>Rue de la Claire</b>	entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 hors jours de marché	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre la rue du Bourbonnais et le quai de la gare d'Eau	
				<b>Rue de la Claire</b>	entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro	
				<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre les n° 77 et n° 81	
				<b>Place de Paris</b>		
				<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre les n° 77 et n° 81	
				<b>Place de Paris</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de la Claire</b>	entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro	
	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre la rue du Bourbonnais et le quai de la gare d'Eau				
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier hors jours de marché alimentaire	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bourbonnais et le quai de la gare d'Eau				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9277	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier hors jours de marché alimentaire	<b>Rue du Bourbonnais</b>	des deux côtés de la chaussée, entre les n° 77 et n° 81	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h à 17h	
				<b>Place de Paris</b>	sur le stationnement au droit de la place		
				<b>Rue de la Claire</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro		
9278	Association Lyon arts dance center	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations labellisées Tout Le Monde Dehors	des animations seront autorisées	<b>Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux</b>	(montage dès 18h)	Le lundi 27 août 2018, de 19h à 21h	
				<b>Place du Marché</b>		Le mardi 28 août 2018, de 19h à 21h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mathieu Varille</b>	sur 10 m, en face de la place Docteurs Charles et Christophe Mérieux, au droit du n° 3	Le lundi 27 août 2018, de 17h à 22h30	
				<b>Place du Marché</b>	sur 2 emplacements en épi, au droit du n° 3	Le mardi 28 août 2018, de 17h à 22h30	
9279	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	<b>Rue Simon Fryd</b>	chaussée sud, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				chaussée nord, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland
							chaussée sud, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland
9280	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation de tampons d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	<b>Avenue Paul Santy</b>	sens est/ouest, entre la rue de la Moselle et la rue Florent	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9281	Commissariat à l'énergie atomique, drt et listen Grenoble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une démonstration de véhicules (Projet Esprit)	la circulation des véhicules sera interdite excepté pour les véhicules du projet Esprit. Leur vitesse sera limitée à 30km/h.	<b>Quai Rambaud</b>	dans un couloir barriéré longeant le jardin aquatique Ouagadougou	A partir du mercredi 29 août 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Bayard</b>	partie située à l'ouest du quai Rambaud	A partir du mercredi 29 août 2018, 7h, jusqu'au jeudi 30 août 2018, 20h
			l'installation d'une tente, de kakémonos et l'exposition de 3 véhicules seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>	à proximité de la Mjc	
9282	Entreprise Maia sonnier et Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un tampon de chambre France Télécom en milieu de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Gerland</b>	sur 30 m au nord de la rue Challe-mel Lacour	Le mercredi 1 août 2018, de 9h à 16h
9283	Entreprise L'agence Allegria	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du TM Show à la Sucrière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	en face du n° 49 jusqu'au n° 50, à l'exception des emplacements réservés aux taxis	Le jeudi 30 août 2018, de 7h à 21h
			l'installation d'un dispositif cocktail sera autorisée		côté Saône, à l'arrière du bâtiment n° 50 (montage et démontage compris)	A partir du mercredi 29 août 2018, 7h, jusqu'au jeudi 30 août 2018, 21h
9284	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Esquirol</b>	sur 30 m au droit du n° 49	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au jeudi 23 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9285	Association La Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la communication de la 18 <sup>ème</sup> Edition de la Biennale de la Danse	l'installation de 3 totems signalétiques sera autorisée	<b>Place de la République</b>	nord, contre la sortie piétonne du parking Lpa	A partir du jeudi 30 août 2018, 6h, jusqu'au lundi 1 octobre 2018, 20h
				<b>Place Louis Pradel</b>		
				<b>Quai Victor Augagneur</b>	côté Rhône, sur la promenade à l'angle du pont de la Guillotière	
9286	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille et des engins de chantier	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	trottoir est, sur 10 m de part et d'autre du n° 95	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 95	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9287	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Essence Ciel	<b>Rue Villon</b>	trottoir est, au droit du n° 79	Le jeudi 2 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au droit du n° 79	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 40 m au droit du n° 79	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9288	Conseil de quartier des funiculaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la rue Saint Fiacre en Fête	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Fiacre</b>		Le vendredi 31 août 2018, de 14h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au nord du n° 7	
					sur 10 m, au droit du n° 3	
9289	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue d'Ecully</b>	trottoir sud, entre l'avenue Ben Gourion et Maurice Béjart	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens ouest/est, entre l'avenue Ben Gourion et Maurice Béjart	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
9290	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage d'antenne	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	parvis des Terreaux, dans un périmètre balisé et barriéré	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		parvis Terreaux, sur les emplacements réservés aux autocars	
			le stationnement d'une grue sera autorisé		sur le parvis des Terreaux (partie en ghor)	
9291	Entreprise Ginger cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place des Martyrs de la Résistance</b>		A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
9292	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès véhicules de la propreté et service de secours	<b>Rue Claude le Laboureur</b>	entre la rue des Docteurs Cordier et le chemin de Grave	A partir du vendredi 27 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 17h30
9293	Entreprise L'agence Mayday pour 247 films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Salomon Reinach</b>	côté pair, sur 25 m de la rue Sébastien Gryphe au n° 50 bis	A partir du lundi 23 juillet 2018, 6h, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9294	Entreprise Ert technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Bourgogne</b>	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 2 août 2018, 21h, jusqu'au vendredi 3 août 2018, 6h
9295	Entreprise Dombes côtières travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise à niveau de chambre télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules des riverains circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité stop	<b>Rue Béranger</b>	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton des 2 côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 3 bis au débouché sur la rue des Emeraudes	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018, de 8h à 18h A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018 A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018, de 8h à 18h
9296	Entreprise Ginger cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Père François Varillon</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 20 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018, de 7h à 17h
9297	Entreprise Bouygues tprp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de poses de portails et barrières	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	au droit de la rue de la Villette	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au mercredi 25 juillet 2018, de 7h30 à 17h
9298	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018, de 7h30 à 16h30 A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
9299	Entreprise Kom 9 rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Université</b>	côté impair, sur l'emplacement situé à l'est du n° 53	Le jeudi 26 juillet 2018



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9300	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - direction de l'eau	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Baraban</b>	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 121	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au lundi 6 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «stop»		au débouché sur la rue Paul Bert	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au lundi 6 août 2018, de 9h à 16h
9301	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte Catherine</b>	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018
				<b>Rue Romarin</b>	entre la place des Terreaux et la rue Saint Polycarpe	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Puits Gaillot</b>	entre la place des Terreaux et la rue Romarin	
				<b>Rue Romarin</b>	entre la place des Terreaux et la rue Saint Polycarpe	
9302	Entreprise Ncf démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier (en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 3994/18)	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Barrême</b>	sur le trottoir «sud» entre l'avenue de Grande Bretagne et l'avenue Maréchal Foch, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au dimanche 5 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue de Grande Bretagne et l'avenue Maréchal Foch, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue de Grande Bretagne et l'avenue Maréchal Foch	
9303	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de sondage pour le compte de Veolia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Clos Savaron</b>	au droit du n° 23	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 23	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9304	Entreprise S g c - t s	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité (en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 3998/18)	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Cuire</b>	sur 13 m sur le trottoir situé au droit du n° 73	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au jeudi 23 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 13 m au droit du n° 73	
9305	Entreprise Pierres construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux (en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 3993/18)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Macchabées</b>	sur 10 m au droit du n° 80	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au dimanche 5 août 2018
9306	Entreprise Lyon monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne (en accord avec l'autorisation de voirie n° 3955/18)	la pose de la benne du demandeur sera autorisée	<b>Rue Vendôme</b>	sur 5 m au droit du n° 22	Le mardi 24 juillet 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 22	
9307	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens «Ouest-Est»	<b>Rue Dumont</b>		A partir du mercredi 25 juillet 2018, 8h, jusqu'au vendredi 10 août 2018, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Cuire</b>	entre la rue Dumont et la rue Pelletier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 24 et 26	
9308	Entreprise Ginger cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechnique pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Chardonnet</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9309	La Métropole de Lyon - direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un silo à verre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Joseph Bonnet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
9310	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux dans les escaliers du parking LPA	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place de la République</b>	au droit des escaliers d'accès au parking LPA	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 17h
9311	La Ville de Lyon - Bibliothèque municipale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une continuité de service de la Bibliothèque municipale	le stationnement d'un bibliobus sera autorisé	<b>Place Compas Raison</b>	tous les mardis, sur le chemin situé en face du n° 228 avenue du Plateau	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au samedi 25 août 2018, de 14h à 18h
9312	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Isidore</b>	des deux côtés entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9313	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Bara</b>	entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite ponctuellement pour une durée n'excédant pas 30 mn (Sauf TCL)	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara	
				<b>Rue Bara</b>	entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	
9314	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	sens sud/nord, entre la rue Bara et l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Lacassagne</b>	trottoir pair, entre le n° 66 et la rue du Docteur Rebatel	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre le n° 66 et la rue du Docteur Rebatel	A partir du jeudi 19 juillet 2018 jusqu'au mardi 24 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	côté pair, entre le n° 66 et la rue du Docteur Rebatel des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara côté pair, sur 15 m entre le n° 8 et la rue Bara	
9315	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	sur 10 m, au droit du n° 24	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018
9316	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place de la base-vie du demandeur sera autorisée	<b>Rue Celu</b>	au droit du n° 13	A partir du mercredi 18 juillet 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
9317	Entreprise Menuiserie Chevennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Blanc</b>	sur 5 m sur le trottoir situé au droit du n° 20	A partir du samedi 21 juillet 2018 jusqu'au jeudi 16 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 20	
9318	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis pour le compte de JC Decaux	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Rue Joliot Curie</b>	sur le trottoir situé au droit de l'arrêt de bus «Nicolas Sicard», lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit de l'arrêt de bus «Nicolas Sicard», lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9319	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de création d'une station vélo'v	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	au droit des n° 31 à 33	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9320	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Montrochet</b>	trottoir sud, entre le pont sncf et le cours Charlemagne	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sens ouest/est, entre le pont sncf et le cours Charlemagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté sud, entre le cours Charlemagne et le pont sncf	
9321	Association Agend' arts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout Le Monde Dehors au Jardin des Chartreux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Général Giraud</b>	sur 3 emplacements entre les 2 accès au jardin des Chartreux, sur la contre-allée	A partir du vendredi 31 août 2018, 10h, jusqu'au samedi 1 septembre 2018, 2h
9322	Association La République des Canuts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation festive	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	<b>Eplanade du Gros Cailloux</b>	(1)	Le samedi 1 septembre 2018, de 14h à 15h
				<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	(2)	
				<b>Rue Chazière</b>	(3)	
9323	Entreprises Nge / Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de sondages	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre la rue du Dauphiné et la rue Professeur Florence	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018, de 7h à 17h
9324	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 20 m, à l'ouest de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Maurice Flandin</b>	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	
				<b>Avenue Félix Faure</b>	côté nord, sur 20 m à l'ouest de la rue Maurice Flandin	
			<b>Rue Maurice Flandin</b>	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Félix Faure		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9325	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Henri</b>		A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9326	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	sens ouest/est, entre la rue Professeur Rochaix et la rue Feuillat dans le couloir réservé aux autobus, sens est/ouest, entre la rue Professeur Rochaix et la rue Feuillat entre la rue Professeur Rochaix et la rue Feuillat côté sud, sur 20 m à l'est de la rue Feuillat	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9327	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain et sondages pour Rte	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et accès au groupe scolaire le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Renoir</b>		A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
9328	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jeanne Hachette</b>	sens nord/sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9329	Entreprise Freysinnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de joints de chaussée d'un pont	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai Jean Moulin</b> <b>Pont Morand</b> <b>Quai Jean Moulin</b>	sur 50 m sens Sud/Nord dans la voie d'accès au droit du pont Morand dans les 2 sens de circulation sur 50 m sens Sud/Nord dans la voie d'accès au droit du pont Morand	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018, de 21h à 6h
9330	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Curiassiers</b>	sur 67 m au droit du n° 9	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9331	Entreprise Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Crimée</b>	sur 15 m sur le trottoir situé au droit du n° 22 sur 15 m au droit du n° 22	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au mardi 7 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9332	Entreprise Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	sur 2 emplacements de stationnement en épi situés au droit du n° 17	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au lundi 6 août 2018
9334	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Pierre Valdo</b>	sur 5 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la rue Simon Jallade	Le lundi 6 août 2018, de 9h à 16h
				<b>Rue Simon Jallade</b>	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au n° 31	
9335	Madame Auriane Chrétien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cavenne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	Le vendredi 27 juillet 2018
9336	Entreprise Silvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour du coulage de béton liquide	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Saint Simon</b>	sur 50 m au droit du n° 10	Le lundi 30 juillet 2018, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 10	
			le camion pompe et la toupie béton seront autorisés à stationner sur la chaussée		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 10	Le lundi 30 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9337	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux dans une chambre Télécom (fibre)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	au droit du n° 209	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 22h à 5h
9338	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Docteur Long</b>	des deux côtés sur 30 m au droit du n° 106	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9339	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	l'accès et le stationnement autorisés pour les véhicules d'intervention sérigraphiés au nom de l'entreprise	<b>Rue Victor Hugo</b>	entre la place Carnot et la place Bellecour	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	côté pair entre la rue d'Auvergne et la rue Victor Hugo	
9340	Entreprise Guintoli / Les Asphalteurs Réunis / Duc et Preneuf / Sogea / Albertazzi / Serpollet / Eau du Grand Lyon / Spie / Mdtp / Carrion / Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la maîtrise d'ouvrage urbaine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bâtonnier Jacquier</b>	côté pair, sur 30 m au Sud du Beguin (le long du square)	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
				<b>Rue Pauline Kergomard</b>	des deux côtés de la chaussée	
				<b>Rue Tourville</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 29	
9341	Entreprise Gb Réalisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Baptiste Say</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018
9342	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	au droit de la façade du n° 16	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mercredi 22 août 2018, de 7h30 à 16h
9343	Entreprise Egd Fleurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dubois</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au mercredi 25 juillet 2018
9344	Entreprise Valgo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jeanne Koehler</b>	entre le cours Albert Thomas et la rue Guilloud	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au jeudi 26 juillet 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interrompue pour une durée n'excédant pas 30 mn			
9345	Entreprise Keller	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès poids lourd à l'intérieur d'une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Berthe Morisot</b>	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Rosa Bonheur	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
9346	Entreprise So.Ma. Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 35 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Cuire</b>	sur le trottoir situé en face du n° 65, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 65	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 65	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9347	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation à contre sens sera autorisée	<b>Rue de la Bombarde</b>	pour permettre le passage des véhicules lourds, la circulation sera interrompue ponctuellement	Le mercredi 25 juillet 2018, de 6h à 19h
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur le trottoir situé au droit du n°6	
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les 2 sens de la circulation	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n°6	
9348	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade en urgence	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Corneille</b>	au droit de la façade située au n° 15	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m en face du n° 20	
				<b>Rue Pierre Corneille</b>	au droit de la façade située au n° 15	
9349	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès d'un véhicule lourd à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pauline Marie Jaricot</b>	sur 50 m en face du portail situé côté «Ouest» au «Sud» de la rue Henri le Chatelier	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
9350	Etablissement Restaurant L'horizon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	au droit du n° 47, sur une longueur de 5 m	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
9351	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le remplacement d'un totem	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Tanneurs</b>	d'un point situé à 20 m au Nord de la rue du Bourbonnais et la grande rue de Vaise	Le mercredi 25 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 12 m au Nord de la rue du Bourbonnais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la grande rue de Vaise	
9352	Associations Médecins du Monde - ADSL et le CCAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la prodigation de soins médicaux	l'arrêt d'un véhicule de l'ADSL sera autorisé les mercredis	<b>Place Carnot</b>	côté Ouest	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 19h à 22h
			l'arrêt d'un véhicule des Médecins du Monde sera autorisé tous les dimanches	<b>Place Jean Macé</b>		A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9352	Associations Médecins du Monde - ADSL et le CCAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la prodigation de soins médicaux	l'arrêt d'un véhicule des Médecins du Monde sera autorisé tous les mardis et jeudis de 19h00 à 22h00 et les dimanches de 17h00 à 20h00.	<b>Place Carnot</b>	côté Est (ou côté Ouest en cas d'impossibilité)	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
9353	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le tourne à droite et le tourne à gauche sera interdit	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	avec la rue Professeur Joseph Nicolas en direction du Nord	
9354	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Grôle</b>	trottoir Est, entre la place des Cordeliers et la rue Saint Bonaventure	Le mercredi 25 juillet 2018, de 9h à 20h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Président Carnot et place des Cordeliers	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint Bonaventure et place des Cordeliers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Saint Bonaventure et la place des Cordeliers	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Président Carnot	
9355	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
9356	Monsieur Papin Maxime	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Clotilde</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	Les vendredi 10 août 2018 et samedi 11 août 2018, de 7h à 19h
9357	Association «O Les coeurs»	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands sera autorisée	<b>Place Edgar Quinet</b>	sur les trottoirs, partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Vauban	Le dimanche 9 septembre 2018, de 6h à 20h
				<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9358	Association Quartier des Capucins / Lyon Les Pentes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'organisation d'un vide-greniers sera autorisée	Rue René Leynaud	trottoir Nord	Le dimanche 9 septembre 2018, de 8h à 19h	
				Rue Saint Polycarpe			
				Rue Romarin			
				Rue du Griffon			
				Rue des Capucins			
				Rue Coysevox			
				Rue Coustou			
				Place du Griffon			
				Place du Forez			
				Place des Capucins			un couloir central de 4 m sera dégagé
			Rue de l'Abbé Rozier				
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la place des Capucins et la rue Terme		
				Rue Coysevox			
				Rue Sainte Catherine			à l'Est de la rue Sainte Marie des Terreaux
				Rue Saint Polycarpe			
				Rue Sergent Blandan			
				Rue de l'Abbé Rozier			
				Rue Puits Gaillot			
				Rue du Griffon			
				Rue des Capucins			
Rue Donnée							
Rue Coustou							
Petite Rue des Feuillants							
Place du Griffon							
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud						
	Rue des Capucins						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Romarin						
9359	Association Lyon 7 Rive Gauche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une braderie et brocante	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	du n° 2 au n° 12	A partir du vendredi 21 septembre 2018, 17h, jusqu'au samedi 22 septembre 2018, 20h	
				Rue Salomon Reinach	en face du n° 74		
				Avenue Jean Jaurès	du n° 1 au n° 55 et du n° 2 au n° 44		
				Avenue Maréchal de Saxe	du n° 65 au 163, et du n° 66 au 150		
			un déballage des commerçants sera autorisé sur les trottoirs	Rue Saint Jérôme	terre-plein délimité par les rues Saint Jérôme / Salomon Reinach / avenue Jean Jaurès		
					sur le terre-plein		
				Avenue Jean Jaurès	entre le cours Gambetta et la rue des Trois Pierres	Le samedi 22 septembre 2018, de 6h à 20h	
				Avenue Maréchal de Saxe	entre le cours Gambetta et la rue Rabelais		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9360	Association La Fédération le 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Le Marché Autrement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	des 2 côtés de l'avenue Foch au Quai de Serbie	A partir du vendredi 28 septembre 2018, 20h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 18h
				<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	contre-allée Nord, entre l'avenue Foch et la place Maréchal Lyautey	
				<b>Quai Général Sarrail</b>	côté Est de la place Maréchal Lyautey à la rue Cuvier	A partir du jeudi 27 septembre 2018, 19h, jusqu'au lundi 1 octobre 2018, 12h
				<b>Place Maréchal Lyautey</b>	côté Est, entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze et chaussée Sud, côté place, entre le quai Sarrail et la rue de Sèze	
9361	Association Solidarité Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des vélos sera interdite sur la piste cyclable	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le dimanche 16 septembre 2018, de 5h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le dimanche 16 septembre 2018, de 0h à 20h
			l'organisation d'un vide-greniers sera autorisée sur les trottoirs		entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le dimanche 16 septembre 2018, de 5h à 19h
9362	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Bannière</b>	entra la rue des Rancy et la rue Paul Bert	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue de la Bannière et la rue des Cuirassiers	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Bannière</b>	entre la rue des Rancy et la rue Paul Bert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue de la Bannière	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	<b>Rue de la Bannière</b>	au débouché sur la rue des Rancy et la rue de la Rize	
9363	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duphot</b>	des deux côtés sur 50 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 22 août 2018 jusqu'au mercredi 5 septembre 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9364	Entreprise Keller	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Rosa Bonheur</b>	trottoir Nord sur 50 m à l'Est de la rue Berthe Morisot	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au jeudi 26 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord sur 50 m à l'Est de la rue Berthe Morisot (au droit de l'îlot 9)	
9365	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint André</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Jangot	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Jangot</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint André	
				<b>Rue Amédée Lambert</b>		
				<b>Rue Jangot</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Jangot	
				<b>Rue Saint André</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Amédée Lambert</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint André	
				<b>Rue Jangot</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint André	
				<b>Rue Saint André</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Jangot	
<b>Rue Amédée Lambert</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint André					
9366	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite pendant le survol des charges	<b>Rue Mazenod</b>	trottoir Sud, sur 30 m face à la rue de Sévigné	Les mercredi 1 août 2018 et mercredi 8 août 2018, de 7h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m face à la rue de Sévigné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m face à la rue de Sévigné	
9367	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Champier</b>	trottoir Ouest entre la rue Grôlée et la place des Cordeliers	Les mercredi 1 août 2018 et jeudi 2 août 2018, de 7h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Grôlée et la place des Cordeliers	
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9368	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 248	Le jeudi 2 août 2018, de 8h à 18h
				<b>Place Danton</b>	sur 10 m au droit du n° 8	
9369	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Thomassin</b>	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le jeudi 2 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	Le jeudi 2 août 2018
9370	Entreprises Elysis / Serfim.Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	sur 10 m au droit du quai Jules Courmont	A partir du jeudi 2 août 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 16h30
9371	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecordière</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 26	Le vendredi 3 août 2018, de 8h à 17h
9372	Entreprise Solutions 30	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Charles Richard</b>	sur 20 m au droit du n° 4	Le vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés sur 15 m au droit du n° 4	
9373	Entreprise Delta Service Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Enghien</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018
9374	Entreprise Kone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomassin</b>	côté pair sur 6 m au droit du n° 26 (sur emplacement de desserte)	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au samedi 8 septembre 2018
9375	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police (sauf TCL 14h)	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 25 août 2018, de 13h30 à 21h
				<b>Rue Jean Bouin</b>		
				<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>		
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9375	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du samedi 25 août 2018, 7h, jusqu'au dimanche 26 août 2018, 1h
				<b>Rue Jean Bouin</b>	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
				<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
9376	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de tirage de fibre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Sévigné</b>	entre la rue de la Part Dieu et le cours de la Liberté	Le mercredi 8 août 2018, de 22h à 23h55
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue de la Part Dieu	
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
9377	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres pour le bâtiment de la Banque de France	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Bayard</b>	sur 20 m au droit du n° 4 bis (au droit du bâtiment de la Banque de France)	A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denuzière</b>	sur 20 m au droit du bâtiment de la Banque de France	
				<b>Cours Bayard</b>	sur 20 m au droit du n° 4 bis (au droit du bâtiment de la Banque de France)	
				<b>Rue Denuzière</b>	sur 20 m au droit du bâtiment de la Banque de France	
9378	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Isidore</b>	des deux côtés sur 30 m au droit du n° 18	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9379	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Camille</b>	au droit des n° 15 à 19	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 5 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair au droit de la façade située entre les n° 15 et 19	
9380	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gaspard André</b>	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le lundi 20 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9381	Entreprise Ad1 Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Seguin</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 6	A partir du dimanche 26 août 2018 jusqu'au lundi 26 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Seguin</b>		
					<b>Cours Charlemagne</b>	
9382	Entreprise Ses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des cycles sera interdite dans la piste cyclable à contre sens	<b>Rue Delandine</b>	sens Nord / Sud entre le n° 13 et la rue du Bélier	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au mercredi 29 août 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 13 et la rue du Bélier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du côté impair entre le n° 13 et la rue du Bélier	
9383	Ville de Lyon - Direction de l'éducation et entreprise de cars Faure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'arrêt d'un autocar afin d'assurer la montée et la descente des passagers dans le cadre d'un transport scolaire (du lundi au vendredi, hors périodes des vacances)	la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas les 15 minutes	<b>Rue Antoinette</b>	sur 20 m, au droit du n°26	A partir du samedi 1 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, de 12h à 14h15
			l'arrêt des véhicules du demandeur sera autorisé rue Antoinette sur 20 m au droit du n°26		sur la chaussée, le temps nécessaire à la montée et la descente des passagers pour des périodes n'excédant pas les 15 minutes	
9384	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de containers de chantier et de wc chimiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	côté pair sur 6 m au droit du n° 44	A partir du mardi 4 septembre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
9385	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Harmonie</b>	côté impair sur 50 m au droit du n° 3	Le mardi 4 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
9387	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement et raccordement d'un réseau Télécom sur trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	trottoir impair sur 20 m au droit du n° 113 (la continuité piétonne sera maintenue en permanence au droit de l'engin de chantier et de la fouille durant et entre les interventions de l'entreprise)	A partir du vendredi 3 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9388	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte des ouvrages d'arts	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sens Sud / Nord entre la bretelle d'accès au pont de la Guillotière et la sortie de la trémie débouchant sur le quai Jules Courmont	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au samedi 25 août 2018, de 22h à 6h
				<b>Quai Jules Courmont</b>	sens Nord / Sud entre la bretelle d'accès au pont de la Guillotière et la sortie de la trémie débouchant sur le quai Gailleton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Biennier</b>	côté Nord, sur 15 m à l'Ouest du quai Gailleton	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au samedi 25 août 2018
9389	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Longefer</b>	entre la rue Volney et la rue Laënnec	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Volney et la rue Laënnec	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9390	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	sur le côté impair au «Nord» de la rue Rivet	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
9391	Entreprise Charrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée de la Grande Côte</b>	sur 10 m au droit du n° 110	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 110	
9392	Entreprises Mdtp / Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Montesquieu</b>	sur 20 m à l'Est du quai Claude Bernard	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
				<b>Quai Claude Bernard</b>	entre le cours Gambetta et le pont de l'Université	
				<b>Rue de Bonald</b>	sur 20 m à l'Est du quai Claude Bernard	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9392	Entreprises Mdtp / Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai Claude Bernard</b>	entre le cours Gambetta et le pont de l'Université	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018	
				<b>Rue de Bonald</b>	sur 20 m à l'Est du quai Claude Bernard		
				<b>Rue Montesquieu</b>	sur 20 m à l'Est du quai Claude Bernard		
			des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est du quai Claude Bernard				
			<b>Rue de Bonald</b>		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est du quai Claude Bernard		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Claude Bernard</b>	côté Est, entre le cours Gambetta et le pont de l'Université		
9393	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un itinéraire de déviation		la borne rétractable sera mise en position basse permanente	<b>Place Lieutenant Morel</b>	dans la voie d'accès à la montée des Carmélites	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018
				la circulation générale des véhicules sera autorisée	<b>Montée des Carmélites</b>	sens « Nord-Sud » entre la place Lieutenant Morel et la rue Neyret	
9394	Entreprises Wanutube/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Mathieu Varille</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue du Rhône	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 7h à 18h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
9395	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie dans le cadre des travaux du chauffage urbain	le modulaire sera autorisé au stationnement sur le trottoir	<b>Boulevard Yves Farge</b>	côté Ouest sur 20 m au Sud de l'arrêt TCL place Docteurs Charles et Christophe Mérieux (au Sud de la rue Mathieu Varille)	A partir du mardi 24 juillet 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018	
					trottoir Ouest sur 20 m au Sud de l'arrêt TCL place Docteurs Charles et Christophe Mérieux		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest sur 20 m au Sud de l'arrêt TCL place Docteurs Charles et Christophe Mérieux (au Sud de la rue Mathieu Varille)		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9396	Entreprises Wanitube et Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Laure Diébold</b>	trottoir Sud entre le n° 8 et le n° 14	Le vendredi 27 juillet 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Tissot et la rue du 24 mars 1852	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair sur 30 m de part et d'autre du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Tissot	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
9397	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
9398	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Vieille</b>	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018, de 7h30 à 17h30
				<b>Rue Saint Benoit</b>	lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Vieille	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Vieille</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
9399	Entreprise sarl Beurrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tissot</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au lundi 6 août 2018
9400	Entreprise Lyonnaise de Rangement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m au droit du n° 169, pour un chantier au n° 77 cours Lafayette	A partir du lundi 30 juillet 2018, 7h, jusqu'au vendredi 3 août 2018, 19h
9401	Entreprise Maintenance Electrique Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur 15 m au droit du n° 18, zone de desserte comprise	Le lundi 30 juillet 2018, de 7h à 19h
9402	Entreprise Pro-Bayer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Platière</b>	sur 6 m au droit du n° 9, hors zone de desserte	Les vendredi 10 août 2018 et lundi 10 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9403	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Docteur Albéric Pont</b>	de part et d'autre de la zone de chantier située entre les n° 11 à 15, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Granges et la rue Commandant Charcot lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs entre la rue des Granges et la rue Commandant Charcot	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 1 à 22	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue des Granges	
9404	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pierre Poivre</b>	entre la rue Poivre et la place Sathonay lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Pierre Poivre	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Grande Rue des Feuillants</b>	entre la rue Royale et la place Croix-Paquet	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Pierre Poivre</b>	au débouché sur la place Sathonay	
9405	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Savy</b>	entre la place Fernand Rey et la place Sathonay	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018, de 13h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place Fernand Rey	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
9406	Entreprise Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 6 m sur la zone de desserte située en face du n° 16, hors emplacement Personne à Mobilité Réduite	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9407	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de chantier sur trottoir	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 40	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018
9408	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Bara</b>	sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
9409	Entreprise Bergues Frères plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de la Pêcherie</b>	sur 17 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018
9410	Entreprise Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 15 m en face du n° 18	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
9411	Entreprise Cercle Pierre Jean Chaffrey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair sur 10 m au droit du n° 43	Le mardi 14 août 2018
9412	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	au droit du quai Maréchal Joffre	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai Maréchal Joffre</b>	voie d'accès au Pont Kitchener	
				<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	au droit du quai Maréchal Joffre	
9413	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway du T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	le tourne à droite sera interdit, sens Est/Nord au débouché sur la rue de Gerland	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au lundi 13 août 2018
9414	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de la couche de roulement de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Maurice Jacob</b>	les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» au débouché sur la rue des Aque-duc	A partir du lundi 6 août 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 10 août 2018, 17h
			la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdite	<b>Rue Joliot Curie</b>	dans les deux sens de circulation entre l'avenue du Point du Jour et la rue de Ménival	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9414	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de la couche de roulement de la chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Joliot Curie</b>	dans les deux sens de circulation entre l'impasse secret et la rue Nicolas Sicard	A partir du lundi 6 août 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 10 août 2018, 17h
				<b>Rue Maurice Jacob</b>		
			l'accès, la circulation des riverains seront autorisés	<b>Rue Joliot Curie</b>	entre l'accès au n° 35 et la rue Nicolas Sicard	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9415	Entreprises Wanitube/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux dans le cadre des travaux du chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Pavillons</b>	chaussée Sud, des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Merieux	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
9416	Entreprise Koch et Graphes Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	coté pair, sur 15 m au droit du n°4	A partir du mardi 7 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018
9417	Entreprise Koch et Graphes Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	coté pair, sur 15 m au droit du n°4	Les lundi 20 août 2018 et mardi 28 août 2018
9418	Association Dem' Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	coté impair, sur 10 m au droit du n°37 bis	Le vendredi 17 août 2018, de 8h à 13h
9419	Entreprise Colas R.A.A	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Saint Simon</b>	entre l'impasse Paquet Merel et la rue de Bourgogne	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre l'impasse Paquet Merel et la rue de Bourgogne	
9420	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt provisoire dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Tavernier</b>	coté impair, entre les n°32 et n°34	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au samedi 15 septembre 2018
9421	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage sur chaussée pour une intervention d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Chambaud La Bruyère</b>	sens Nord / Sud sur 30 m de part et d'autre de la rue Surville	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9422	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue André Bollier</b>	entre la rue du Rhône et le boulevard Yves Farge	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9423	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Childebert</b>	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 26 juillet 2018, 20h, jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, 5h
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite		entre la rue Grôlée et la rue du Président Edouard Herriot	
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens		sur 20 m, au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
			un homme trafic sera mis en place pour gérer les entrées et sorties des véhicules du parking souterrain pendant les phases de levage			
9424	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt provisoire dans la cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	coté impair, sur 20 m au droit du n°73	A partir du mardi 28 août 2018 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
9425	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Ornano</b>	sur 30 m sur le trottoir pair au «Sud» de la rue des Chartreux, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 13 août 2018 et jeudi 23 août 2018, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Impasse Flesselles</b>	pour accéder à la rue Ornano	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Ornano</b>	entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés des la chaussée sur 30 m au «Sud» de la rue des Chartreux, emplacement «bluely» compris	
9426	Entreprise Aceo Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 99, emplacement réservé «Hôtel» compris	Le vendredi 27 juillet 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9427	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon Free Bike	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Montauban</b>	au droit de la piste de la Sarra, située au n° 30	Le dimanche 9 septembre 2018, de 7h à 14h
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	depuis l'avenue Jean Jaurès jusqu'à l'allée Pierre de Coubertin	
				<b>Rue Jean Bouin</b>	entre l'allée Pierre de Coubertin et l'entrée de la plaine des jeux, côté plaine des jeux	Le dimanche 9 septembre 2018, de 5h à 12h
				<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>		
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du Vercors	Le dimanche 9 septembre 2018, de 5h à 18h
				<b>Montée du Gourguillon</b>		Le dimanche 9 septembre 2018, de 7h à 14h
				<b>Rue Pierre Audry</b>	au droit du n° 53	
9428	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon Free Bike	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place des Terreaux</b>	dans les couloirs balisés pour les cyclistes	Le dimanche 9 septembre 2018, de 7h à 15h
				<b>Parc des Hauteurs</b>		
				<b>Pont Raymond Barre</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police	<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>		Le dimanche 9 septembre 2018, de 6h à 18h
				<b>Montée de la Butte</b>	dans le sens Nord / Sud	Le dimanche 9 septembre 2018, de 7h30 à 14h
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du Vercors	Le dimanche 9 septembre 2018, de 6h à 18h
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre l'allée Pierre Coubertin et l'avenue Tony Garnier	
				<b>Rue Charles Dullin</b>		Le dimanche 9 septembre 2018, de 7h30 à 14h
				<b>Montée de l'Observance</b>	entre la rue du docteur Raffin et le quai Pierre Scize (sauf accès riverain autorisé dans le sens Est / Ouest)	
				<b>Rue Louis Thévenet</b>	de la rue d'Ivry à la rue Célu	
				<b>Place Antonin Gourju</b>		Le dimanche 9 septembre 2018, de 7h30 à 14h
<b>Rue Gaspard André</b>						
9429	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de filtre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place des Pavillons</b>	sur 5 m au droit du n° 30	A partir du vendredi 27 juillet 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018
				<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 5 m au droit du n° 254	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté pair sur 5 m au droit du n° 254	
				<b>Place des Pavillons</b>	sur 5 m au droit du n° 30	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9430	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 158	A partir du mercredi 25 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
9431	Entreprises Wanitube / Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Tony Garnier</b>	Sud sur 20 m au droit du n° 40	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 15 m au droit du n° 40	
9432	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	sur 10 m au droit des n° 18/16	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair sur 10 m au droit des n° 18/16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9433	Entreprise Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n°43	A partir du lundi 30 juillet 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
9434	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Vercors</b>	Sud / Nord entre l'allée Pierre de Coubertin et l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'allée Pierre de Coubertin et l'avenue Tony Garnier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9435	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Hector Malot</b>	entre la rue André Bollier et la rue Jean François Raclet	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre la rue André Bollier et la rue Jean François Raclet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9436	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Général Frère</b>	trottoir Sud sur 20 m au droit du n° 186	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 5 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 10 m de part et d'autre du n° 186	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9437	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Anniversaire de la Libération de la prison Montluc	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police	<b>Rue Jeanne Hachette</b>	à l'intersection de la rue Jean Renoir	Le vendredi 24 août 2018, de 10h30 à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit et en face du n° 1, sur 50 m de part et d'autre des plaques commémoratives	Le vendredi 24 août 2018, de 6h à 13h
9438	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	entre le n° 16 et le n° 175	A partir du jeudi 23 août 2018 jusqu'au lundi 3 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 16 et le n° 175	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9439	L'Université Claude Bernard Campus Rockefeller	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès pour des véhicules poids lourds dans l'enceinte de l'université	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laënnec</b>		Les mardi 28 août 2018 et vendredi 31 août 2018, de 7h à 17h
9440	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	<b>Rue André Bollier</b>	entre le n° 104 et le n° 110	Le mardi 28 août 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 104 et le n° 110	
9441	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Quai Pierre Scize</b>	contre-allée Ouest côté entre la montée de l'Observance et le n° 12B	A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			les véhicules circulant dans le sens Sud / Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			A partir du jeudi 26 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9442	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Rue Pierre Corneille	dans la piste cyclable en contre-bas entre la rue Dunois et la rue Bonnel	Le lundi 6 août 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair entre le n° 106 et la rue Bonnel	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Dunois et la rue Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le n° 106 et la rue Bonnel	
9443	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique en milieu de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Pierre de Vaise	entre la rue de la Grange à la rue du docteur Horrand	Le vendredi 27 juillet 2018, de 1h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de la Grange	

**Registre de l'année 2018**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Mokhtari	Fatima	Atsem principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire	01/02/18	Education	Avenant
Abdou	Ramadan	Adjoint technique	Stagiaire	07/01/18	Régulation urbaine	Nomination stagiaire
Fernandes	Véronica	Adjoint administratif	Stagiaire	07/01/18	Mairie du 2 <sup>ème</sup> arrondissement	Nomination stagiaire
Schwendener	Ariane	Adjoint administratif	Stagiaire	07/01/18	Cimetières	Nomination stagiaire
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	07/03/18	Sports	Recrutement remplacement
Robert	Corinne	Adjoint administratif	Contractuel	09/06/18	Administration des personnels	Recrutement complément temps partiel
Descotes	Marie Line	Adjoint administratif	Non titulaire	10/07/18	Aménagement urbain	Recrutement complément temps partiel
Ciona	Célia	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	01/07/18	Musée de l'imprimerie	Recrutement complément temps partiel
Rabatel	Mathilde	Rédacteur	Non titulaire	01/07/18	Musée Gadagne	Recrutement complément temps partiel
Ros	Pascaline	Adjoint administratif	Non titulaire	01/07/18	Archéologie	Recrutement complément temps partiel
Detre	Jean-Paul	Adjoint administratif	Titulaire	07/01/18	Mairie du 9 <sup>ème</sup> arrondissement	Recrutement par mutation
Morales	Céline	Attaché	Titulaire	08/07/18	Cimetières	Recrutement par mutation

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Chareyre	Carole	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Chenavard	Maud	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Delaigue	Céline	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Dessolle	Laurène	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Flattot	Julie	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Goujon	Sophie	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Joubert	Nathalie	Adjoint technique	Contractuel	30/06/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Lozac'hmeur	Océane	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Luttun	Florie	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabiala	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Zaidane	Rifayi	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Feldj	Dalila	Atsem principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	03/04/18	Education	Recrutement remplaçant
Chignard	Pierre-Jean	Bibliotechnicien	Contractuel	12/07/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Decloitre	Rachel	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	08/07/18	Musée de l'imprimerie	Recrutement remplaçant
Duport	Philippe Claude	Technicien	Non titulaire	12/03/18	Halles de Lyon Paul Bocuse	Recrutement remplaçant
Duport	Philippe Claude	Technicien	Non titulaire	01/04/18	Halles de Lyon Paul Bocuse	Recrutement remplaçant
Duport	Philippe Claude	Technicien	Non titulaire	04/05/18	Halles de Lyon Paul Bocuse	Recrutement remplaçant
Frath	Isabelle	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	01/07/18	Musée des beaux arts	Recrutement remplaçant
Gagniere	Amandine	Ingénieur	Non titulaire	04/07/18	Eclairage urbain	Recrutement remplaçant
Kervevan	Guillaume	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	04/07/18	Musée des beaux arts	Recrutement remplaçant
Kervevan	Guillaume	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	01/07/18	Musée des beaux arts	Recrutement remplaçant
Piot	Sophie	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	01/07/18	Musée des beaux arts	Recrutement remplaçant
Duport	Philippe Claude	Technicien	Non titulaire	01/06/18	Halles de Lyon Paul Bocuse	Recrutement remplaçant
Loquin	Olivier	Ingénieur	Stagiaire	12/07/18	Aménagement urbain	Détachement pour stage interne vdl / ccas
Lombart	Alexandra	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	04/07/18	Musée des beaux arts	Nomination stagiaire catégorie C
Beyron-Whitaker	Julia	Assistant de conservation	Contractuel	01/01/18	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-Whitaker	Julia	Assistant de conservation	Contractuel	15/01/18	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-whitaker	Julia	Assistant de conservation	Contractuel	08/02/18	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-whitaker	Violaine	Agent de bibliothèque	Contractuel	01/10/17	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-Whitaker	Julia	Assistant de conservation	Contractuel	07/09/17	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-Whitaker	Julia	Assistant de conservation	Contractuel	01/10/17	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-Whitaker	Violaine	Agent de bibliothèque	Contractuel	04/11/17	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-Whitaker	Julia	Animateur	Contractuel	01/04/18	Bibliothèque	Complément temps partiel
Beyron-Whitaker	Violaine	Bibliotechnicien	Contractuel	01/01/18	Bibliothèque	Complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rodrigues	Daniel	Attaché	Contractuel	01/07/18	Communication externe	Recrutement complément temps partiel
Admi	Yassine	Adjoint technique	Contractuel	03/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	23/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Bacha	Matéo	Adjoint technique	Contractuel	19/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Bacha	Matéo	Adjoint technique	Contractuel	15/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Bacha	Matéo	Adjoint technique	Contractuel	08/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Belfar	Jessim	Adjoint technique	Contractuel	18/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Belfar	Jessim	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou-Kettaf	Houriya	Adjoint technique	Contractuel	16/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
De Luca	Ornella	Adjoint technique	Contractuel	13/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Desonnais	Emilien	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Djoudi	Norine	Adjoint technique	Contractuel	28/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Djoudi	Norine	Adjoint technique	Contractuel	16/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Hadjeres	Rabah	Adjoint technique	Contractuel	25/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Kessaci	Karim	Adjoint technique	Contractuel	01/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Kessaci	Karim	Adjoint technique	Contractuel	01/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Kessaci	Karim	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Labioud	Abid	Adjoint technique	Contractuel	16/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ly	Kevin	Adjoint technique	Contractuel	16/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	07/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	13/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	14/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	18/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	16/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	24/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ould'ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	03/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Rachedi	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	16/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	18/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	25/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	07/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Tine	Pape	Adjoint technique	Contractuel	16/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Tine	Pape	Adjoint technique	Contractuel	30/06/18	Sports	Recrutement remplaçant
Zenger	Manuel	Attaché	Stagiaire	01/07/18	Affaires juridiques	Nomination stagiaire catégorie A
Charpentier	Céline	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/17	Enfance	Arrêté rectificatif
Fournari	Sandrine	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/18	Enfance	Arrêté rectificatif
Payen	Brigitte	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/17	Enfance	Arrêté rectificatif
Barakat	Marien	Agent de maîtrise	Stagiaire	02/07/18	Direction Immobilière	Détachement pour stage
Lardet	Martin	Attaché	Stagiaire	03/07/18	Direction Immobilière	Détachement pour stage
Guiralenq	Pierre-Marie	Ingénieur	Non titulaire	30/06/18	Opéra	Mise à disposition
Baratier	Alexandre	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire	01/07/18	Espaces verts	Nomination stagiaire
Bourdiau	Loïc	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire	01/07/18	Espaces verts	Nomination stagiaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Creton	Cédric	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire	02/07/18	Espaces verts	Nomination stagiaire
Eyzat	Florian	Animateur	Stagiaire	01/07/18	Espaces verts	Nomination stagiaire
Martin Chesnay	Valérie	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire	01/07/18	Espaces verts	Nomination stagiaire
Laulloo	Sarah	Attaché	Stagiaire	01/01/18	Direction Immobilier	Nomination stagiaire
Marcon	Denis	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire	01/07/18	Direction Immobilier	Nomination stagiaire
Perret	Marie Emmanuelle	Attaché principal	Stagiaire	01/06/18	Direction Immobilier	Nomination stagiaire
Besacier	Adeline	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	01/07/18	Espaces Verts	Recrutement complément temps partiel
Houlliere	Quentin	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	01/07/18	Espaces Verts	Recrutement complément temps partiel
Stepanian	Albert	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Contractuel	01/07/18	Espaces Verts	Recrutement complément temps partiel
El Kolli	Raid Sami	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/05/18	Education	Recrutement complément temps partiel

### Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Barbosa Farias	Catherine	Adjoint technique	Stagiaire	01/05/18	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Camelo	Joseph	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/18	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 09 au 13 juillet 2018

DP 069 386 18 01491 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 193 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Delescluse Pierre

DP 069 386 18 01492 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Modification de façade et réfection de toiture - Terrain : 29 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 1751 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Tchenio Rolland 29 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 381 18 01493 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue des Augustins Lyon 1er Superficie du terrain : 142 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Ercour Quentin

DP 069 381 18 01494 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue des Fantasques Lyon 1er Superficie du terrain : 342 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 384 18 01495 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Installation d'un portail et d'une clôture - Terrain : 4 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 3188 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc Jardins Abéric 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Perez Nicolas

DP 069 381 18 01496 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Installation d'une terrasse - Terrain : 3 rue Louis Vitet Lyon 1er Superficie du terrain : 619 m<sup>2</sup> - Demandeur : 3eme Place 5 rue de Nuits 69004 Lyon - Mandataire : Mme Point Camille

DP 069 384 18 01497 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 b rue Philippeville Lyon 4ème Superficie du terrain : 164 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Masson Bruno 11 b rue Philippeville 69004 Lyon

DP 069 388 18 01498 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Création d'un local poubelles - Surface créée : 98 m<sup>2</sup> - Terrain : 11- 13 rue Berty Albrecht Lyon 8ème Superficie du terrain : 35388 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 385 18 01499 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Construction d'une piscine, d'un abri de jardin et installation d'une pergola - Terrain : 7 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème Superficie du terrain : 1490 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ricci Guilhem 7 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon

DP 069 389 18 01500 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 16 - 20 quai Paul Sédallian Lyon 9ème Superficie du terrain : 1023 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 382 18 01501 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue de Savoie Lyon 2ème Superficie du terrain : 307 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 383 18 01502 déposée le 09 juillet 2018- Projet : Ravalement de façade -Terrain : 9 rue de l'Eglise Lyon 3ème Superficie du Terrain : 984 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche et Cie 25 Rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 386 18 01503 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 4 rue France Lyon 6ème Superficie du terrain : 581 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliad Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice

DP 069 385 18 01504 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Modification de façade et d'une terrasse - Terrain : 7 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème Superficie du terrain : 568 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Goujon Catherine 7 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon

DP 069 382 18 01505 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 1388 m<sup>2</sup> - Demandeur : Flam 106 rue de la Montat 42100 Saint-Etienne - Mandataire : M. Rieutort Jean-Jacques

DP 069 387 18 01506 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 28 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 398 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Julhan Christophe 28 rue Chevreul 69007 Lyon

DP 069 382 18 01507 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 2 place Ampère Lyon 2ème Superficie du terrain : 170 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Ophelle 42 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Larose Jean-Christophe

DP 069 381 18 01508 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 59 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 134 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pozio Petit Pois 50 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Mandataire : Mme Hayart Stéphanie

DP 069 385 18 01509 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rhône & Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick

DP 069 383 18 01510 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 30 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 363 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bnp Paribas 15 rue des Cuirassiers 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mari Pierre-André

DP 069 382 18 01511 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue du Général Plessier Lyon 2ème Superficie du terrain : 1820 m<sup>2</sup> - Demandeur : Descours & Cabaud 10 rue du Général Plessier 69219 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Patin Hervé

DP 069 381 18 01512 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 montée de la Butte Lyon 1er Superficie du terrain : 970 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Thiebaut 6 place Bellecour 69002 Lyon

DP 069 383 18 01513 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 35 rue de la Bannière Lyon 3ème Superficie du terrain : 631 m<sup>2</sup> - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 384 18 01514 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 978 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 387 18 01515 déposée le 09 juillet 2018 - Projet : Changement de destination d'un local de service public ou d'intérêt collectif en bureaux - Terrain : 12 place Jules Guesde Lyon 7ème Superficie du terrain : 342 m<sup>2</sup> - Demandeur : Imaginarium Game 12 place Jules Guesde 69007 Lyon - Mandataire : M. Heude Jean Charles

DP 069 382 18 01516 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 738 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Café Français 3 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Mandataire : M. Lauby Baptiste

DP 069 387 18 01517 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 157 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Kasbarian Jean Marc 30 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 381 18 01518 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 400 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cic Lyonnaise de Banque 8 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : M. Vincent Philippe

DP 069 388 18 01519 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 26 rue de l'Argonne Lyon 8ème Superficie du terrain : 553 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vallet Jean-Luc 26 rue de l'Argonne 69008 Lyon

DP 069 388 18 01520 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 11 rue Jules Cambon Lyon 8ème Superficie du terrain : 359 m<sup>2</sup> - Demandeur : Excel Bâtiment 11 rue Jean Zay 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Bouton William

DP 069 389 18 01521 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 8 rue de la Fraternelle Lyon 9ème Superficie du terrain : 2670 m<sup>2</sup> - Demandeur : O.g.e.c. du lycée Jehanne de France 6 rue de la Fraternelle 69009 Lyon - Mandataire : M. Martinod Luc

DP 069 387 18 01522 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 place Jean Macé Lyon 7ème Superficie du terrain : 856 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Crédit Lyonnais 6 Place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif Cedex - Mandataire : Mme Guery Elisabeth

DP 069 382 18 01523 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 5 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 832 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Barrier Loïc 17 rue Neuve 69001 Lyon

DP 069 385 18 01524 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 521 m<sup>2</sup> - Demandeur : Crédit Agricole Centre-Est Immobilier 1 rue Pierre de Truchis 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : Mme Dall'aglio Michèle

DP 069 388 18 01525 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 51 rue de la Moselle Lyon 8ème Superficie du terrain : 3650 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Venet Corinne 51 rue de la Moselle 69008 Lyon

DP 069 385 18 01526 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 14 impasse des Mûres Lyon 5ème Superficie du terrain : 1445 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ravard Guillaume 14 impasse des Mûres 69005 Lyon

DP 069 383 18 01527 déposée le 11 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 78 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 496 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Gautier Renée 78 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon

DP 069 388 18 01528 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle avec ravalement de façade - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Perréal Lyon 8ème Superficie du terrain : 153 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bonnet Laurent 22 rue de la Poste 69100 Villeurbanne

DP 069 382 18 01529 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 55 rue de la Bourse Lyon 2ème Superficie du terrain : 132 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Dahan Jeannine 1 place des Cordeliers 69002 Lyon

DP 069 385 18 01530 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 2 Petite rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 130 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc 2 Petite rue Tramassac 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : Mme Descaillot Sandra

DP 069 383 18 01531 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 120 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 283 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 383 18 01532 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue du Docteur Bouchut Centre Commercial La Part Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 43173 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sirius 109 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : Mme André de l'Arc Angélique

DP 069 382 18 01533 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 512 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dumas Alain 12 place Carnot 69002 Lyon

DP 069 387 18 01534 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 120 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 130 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Sintès Paul

DP 069 383 18 01535 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Verlet Hanus Lyon 3ème Superficie du terrain : 256 m<sup>2</sup> - Demandeur : Habitat et Humanisme Rhône 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Mandataire : M. De Chalus Mathieu

DP 069 388 18 01536 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Surélévation d'un logement avec modification de façade - Terrain : 6 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 372 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Haddad Abdelkrim 6 rue Pierre Delore 69008 Lyon

DP 069 381 18 01537 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 126 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 129 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alternatiba Rhône 126 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Mandataire : M. Peschaud Antony

DP 069 385 18 01538 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : Place de la Basoche Lyon 5ème Superficie du terrain : 17 m<sup>2</sup> - Demandeur : Prem-Ice 66 rue Saint-Jean 69005 Lyon - Mandataire : M. Chauche Félix

DP 069 386 18 01539 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture et modification de façade - Terrain : 21 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 535 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bnp Paribas 14 boulevard Poissonnière 75450 Paris Cedex 09 - Mandataire : Mme Cocagnac Camille

DP 069 382 18 01540 déposée le 12 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Cognon Edgar

DP 069 387 18 01541 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 126 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 282 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Fognin Alexandra 20 rue Royet 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 383 18 01542 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Création d'un abri - Terrain : 53 rue Pierre Bonnand Lyon 3ème Superficie du terrain : 422 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Armata Pascal 53 rue Pierre Bonnand 69003 Lyon

DP 069 382 18 01543 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Tupin Lyon 2ème Superficie du terrain : 117 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Plm 5 rue Tupin 69002 Lyon - Mandataire : Mme Mazuir Marie Laurence

DP 069 389 18 01544 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Jouffroy d'Abbans Lyon 9ème Superficie du terrain : 416 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Clugnet Roger 772 rue de la Gare 01600 Reyrieux

DP 069 382 18 01545 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 13 rue Claudia Lyon 2ème Superficie du terrain : 75 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Debeaux Michel Impasse Marcel Desplaces 69330 Meyzieu

DP 069 381 18 01546 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 36 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 234 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jam 36 rue du Président Edouard Herriot 69001 Lyon - Mandataire : M. Gaillardin Joël

DP 069 383 18 01547 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 12 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 507 m<sup>2</sup> - Demandeur : Agasca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 382 18 01548 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 214 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Garin Michèle

DP 069 383 18 01549 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 11 place Aristide Briand Lyon 3ème Superficie du terrain : 8561 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme Pernot Anne

DP 069 382 18 01550 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 23 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 874 m<sup>2</sup> - Demandeur : Manila Bayard 23 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : Mme Dupuy Nathalie

DP 069 386 18 01551 déposée le 13 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 40 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 178 m<sup>2</sup> - Demandeur : La Compagnie des Circuits Courts 108 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Segalat Laurent

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 09 au 13 juillet 2018

---

PC 069 388 12 00425 M02 déposé le 12 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence étudiante de 102 chambres, de 3 logements et création de 36 aires de stationnement - Terrain : 216 boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 965 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers, Immeuble Le 6ème Sens 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Ndiaye Malick - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 382 14 00097 M03 déposé le 09 juillet 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'un hôtel - Surface créée : 721 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Grôlée Lyon 2ème Superficie du terrain : 1599 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Immobilière Lyonnaise 12 boulevard Victor Hugo 06000 Nice - Mandataire : M. Boscolo Angelo - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 385 15 00201 M03 déposé le 13 juillet 2018 Modificatif - Projet : Extension d'un bâtiment hospitalier - Surface créée : 11150 m<sup>2</sup> - Terrain : 86 - 92 Rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 41996 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Les Massues 98 rue Didot 75014 Paris - Mandataire : Mme Roquette Marie Catherine - Auteur : Aia Architectes 20 rue Lortet 69366 Lyon Cedex 07

PC 069 387 15 00222 M01 déposé le 09 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de bureaux et industriel et création de 116 aires de stationnement - Surface créée : 5940 m<sup>2</sup> - Terrain : B2.4 rue Gilles de Gennes Zac Porte Ampère Lyon 7ème Superficie du terrain : 7384 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Technopark 2 33 avenue Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Lazard Laurent - Auteur : Xanadu Architectes et Urbanistes 58 b rue Sala - Hôtel de l'Octroi 69002 Lyon

PC 069 389 15 00272 M03 déposé le 09 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 174 m<sup>2</sup> - Terrain : 55C chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 509 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bouhala Ramzi 55 chemin des Charbottes 69009 Lyon - Auteur : M. Roquesalane Bernard 114 avenue Général Leclerc 38200 Vienne

PC 069 388 15 00368 M02 déposé le 12 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de 20 logements et création 21 aires de stationnement - Surface créée : 1431 m<sup>2</sup> - Terrain : 44 rue Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 1533 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hpl-Nicolas 63 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Legros Hervé - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 388 16 00057 M01 déposé le 13 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 28 logements, d'un foyer médicalisé de 40 chambres et création de 36 aires de stationnement - Surface créée : 5329 m<sup>2</sup> - Terrain : 130 rue Challemeil Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 38707 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Atelier d'architecte B.Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 388 16 00284 M02 déposé le 13 juillet 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements avec modification des façades, création de - Surface de plancher et réalisation d'une aire de stationnement - Surface créée : 115 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 - 26 rue Gabriel Sarrazin Lyon 8ème Superficie du terrain : 466 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cornaline 11 rue Jean Jaurès 69740 Genas - Mandataire : M. lafrate Christophe - Auteur : Ocube 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-Et-Cuire

PC 069 384 17 00096 M01 déposé le 11 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de 29 logements collectifs, 4 logements individuels et création de 80 aires de stationnement - Surface créée : 2498 m<sup>2</sup> - Terrain : 73 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 2252 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLC 96 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Badarelli Olivier - Auteur : Xanadu Architectes et Urbanistes 58 b rue Sala Hôtel de l'Octroi 69002 Lyon

PC 069 383 17 00151 T01 déposé le 13 juillet 2018 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 162 m<sup>2</sup> - Terrain : 64 Rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 1274 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Malherbe Mathieu 6 rue Bonnand 69003 Lyon - Auteur : Wild Architecture 30 Montée des Carmélites 69001 Lyon

PC 069 387 17 00181 T02 déposé le 09 juillet 2018 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 26 logements - Surface créée : 812 m<sup>2</sup> - Terrain : 62 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 257 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ametis 84 quai Gillet 69316 Lyon Cedex 04 - Mandataire : M. Comte Patrick - Auteur : Bamaa Architectes 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon

PC 069 384 17 00310 T01 déposé le 09 juillet 2018 Transfert - Projet : Démolition d'un logement et construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 219 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 1786 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci 19 Chazière 8 chemin de Balme Baron 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : M. Condamin Christophe - Auteur : Lean 7 rue Duphot 69003 Lyon

PC 069 387 17 00319 T02 déposé le 09 juillet 2018 Transfert - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements et modification de façade - Surface créée : 126 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ap Invest 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Atelier Jpa 15 avenue Loisy 69300 Caluire-Et-Cuire

PC 069 387 18 00210 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Surélévation et ravèlement d'un immeuble de logements, avec extension de deux logements existants - Surface créée : 101 m<sup>2</sup> - Terrain : 102 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 178 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Carneiro Esteves Armando 102 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Auteur : Verticales Architectures Contact 163 rue Louis Antoine Duriat 01600 Reyrieux

PC 069 383 18 00211 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Démolition de locaux. Extension et réhabilitation d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 7506 m<sup>2</sup> - Terrain : 141 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 4652 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nordend 139 rue Vendôme 69477 Lyon - Mandataire : M. Condamin Christophe - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 383 18 00212 déposé le 11 juillet 2018 - Projet : Démolition suite à un sinistre. Construction d'une maison individuelle - Surface créée :

165 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue de l'Église Lyon 3ème Superficie du terrain : 99 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Zakari Soufiène 16 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne - Auteur : Agence Seretec 6 boulevard de Lattre de Tassigny 69140 Rillieux la Pape

PC 069 385 18 00213 déposé le 12 juillet 2018 - Projet : Démolition d'un garage. Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement. - Surface créée : 193 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème Superficie du terrain : 1074 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci E.G. La Marmottière 18 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon - Mandataire : M. Wurm Guy - Auteur : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 387 18 00214 déposé le 12 juillet 2018 - Projet : Démolition d'une maison et ses annexes. Construction d'un immeuble de 6 logements avec création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 413 m<sup>2</sup> - Terrain : 46 rue Commandant Ayasse Lyon 7ème Superficie du terrain : 410 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sccv 46 Rue Ayasse 136 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Valverde Marc - Auteur : Oworkshop 10 – 12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 385 18 00215 déposé le 13 juillet 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 156 m<sup>2</sup> - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Lignon Julien 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 383 18 00216 déposé le 13 juillet 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 27 m<sup>2</sup> - Terrain : 61 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 214 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Clerc Anne Lise 61 rue Claude Farrère 69003 Lyon - Auteur : Amazing Architectures 31 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

---

### **Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 09 au 13 juillet 2018**

---

US 069 381 18 00374 déposé le 11 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 20,63 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Valfrenière Lyon 1er Superficie du terrain : 88 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Couissin Alexis 106 rue Louis Aragon 38150 Salaise suranne - Mandataire : Mme Bel Béatrice - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 387 18 00379 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7ème Superficie du terrain : 1506 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Thomas Chloé 10 rue Marie Madeleine Fourcade 69007 Lyon - Auteur : Immo France Rhône-Alpes 50 cours Franklin Roosevelt BP 6056 69412 Lyon Cedex 06

US 069 382 18 00380 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 24 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 29 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 269 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Roure Jean-Sébastien 36 route d'Hermance 1222 Vesenaz - Auteur : Sici Simmonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 388 18 00381 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 55,32 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 32 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 99 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Le Véo David 32 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Auteur : Espace Immobilier Lyonnais 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 382 18 00382 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 91 m<sup>2</sup> en activité de bureaux - Terrain : 86 rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème - Demandeur : Lapiere - Investissement 100 rue des Fougères 69009 Lyon 9ème - Mandataire : M. Bouillet Jean-Pierre

US 069 385 18 00383 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 34,60 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 175 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme De Bernardi Soued 5 rue Jean Jullien 69004 Lyon - Auteur : OraliaA Bagnères Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 381 18 00384 déposé le 09 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Tavernier Lyon 1er - Demandeur : M. Tulipe Arnaud 16 B Silver Jubilee Mansion 62-72 Po Hing Fong - Auteur : Regie Pozetto 106 Boulevard des Belges 69006 Lyon

US 069 382 18 00387 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 13 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Professeur Louis Paufique Lyon 2ème Superficie du terrain : 92 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Droulez Olivier 13 route de Cremieu 38280 Janneyrias - Auteur : Like Home 96 rue Vendôme 69006 Lyon

US 069 381 18 00388 déposé le 12 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 70,18 m<sup>2</sup> en bureaux pour une activité de communication - Terrain : 40 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 368 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Philisot 6 rue les Cochets 71260 Viré - Mandataire : M. Philisot Jonathan - Auteur : Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 388 18 00389 déposé le 11 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,10 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 bis rue Hugues Guérin Lyon 8ème Superficie du terrain : 2589 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rivaud Yann 8 bis rue Hugues Guérin 69008 Lyon - Auteur : Syndic Lyonnais & Gérance 243 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

US 069 382 18 00390 déposé le 12 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 51 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue du Palais-Grillet Lyon 2ème - Demandeur : M. Durieux Julien & Réginald 12 14 rue Maréchal Joffre 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Auteur : Quadral 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 386 18 00391 déposé le 13 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 25 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 413 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Chatin Lucien 38 A rue des Acqueducs 69005 Lyon - Auteur : Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon

---

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 09 au 13 juillet 2018**

---

DP 069 385 18 00533 Décision du 12 juillet 2018 à M. Cardonnel Matthieu 6 allée les Tamaris 171 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 allée des Tamaris - 171 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

DP 069 381 18 00641 Décision du 13 juillet 2018 à Ravaltex 3 rue Jean-Marie Merle 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 quai André Lassagne Lyon 1er

DP 069 385 18 00682 Décision du 09 juillet 2018 à M. Hours Michel 12 b montée du Chemin Neuf 69005 Lyon - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 12b montée du Chemin Neuf Lyon 5ème

DP 069 386 18 00699 Décision du 09 juillet 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 62 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 384 18 00805 Décision du 12 juillet 2018 à M. Sagiroglu Hassan 62 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 62 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 383 18 00806 Décision du 09 juillet 2018 à Sagnimorte Gestion 12 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 b rue Claudius Pionchon Lyon 3ème

DP 069 383 18 00813 Décision du 09 juillet 2018 à Sci Sebimo 22 rue Moncey 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 rue Moncey Lyon 3ème

DP 069 385 18 00874 Décision du 09 juillet 2018 à Sci de Beaumonde 60 rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 80 rue des Macchabées Lyon 5ème

DP 069 381 18 00892 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Rodin Vanessa 130 route de Chalon 38200 Jardin - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue Romarin Lyon 1er

DP 069 385 18 00948 Décision du 12 juillet 2018 à Association Immobilière du Vieux Forum 2 place Fourvière 69005 Lyon - Projet : Ravalement



de façade - Terrain : 2 place de Fourvière Lyon 5ème

DP 069 382 18 00951 Décision du 09 juillet 2018 à Cisa des Marronniers 9 rue des Marronniers 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue des Marronniers Lyon 2ème

DP 069 381 18 00953 Décision du 09 juillet 2018 à M. Augrandjean Guy 15 rue Carnot 69150 Décines Charpieu - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en local commercial - Terrain : 6 rue de Savy Lyon 1er

DP 069 381 18 00958 Décision du 09 juillet 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Pierre Blanc Lyon 1er

DP 069 382 18 00968 Décision du 09 juillet 2018 à M. Guerrini Gilles 36 b rue Ampère 69450 Saint Cyr au Mont d'Or - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Vaubecour Lyon 2ème

DP 069 382 18 00970 Décision du 13 juillet 2018 à Jafal 29 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 29 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 383 18 00973 Décision du 09 juillet 2018 à Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Projet : Modifications de façade - Terrain : 6 - 8 rue Montbrillant Lyon 3ème

DP 069 384 18 00977 Décision du 12 juillet 2018 à M. Vallier Georges 141 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Terrain : 22 rue Belfort Lyon 4ème

DP 069 381 18 00982 Décision du 09 juillet 2018 à M. Rivelli Ottavio 30 rue René Leynaud 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 384 18 00988 Décision du 09 juillet 2018 à Versus 17 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue Dumenge Lyon 4ème

DP 069 385 18 00996 Décision du 13 juillet 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue de la Quarantaine Lyon 5ème

DP 069 385 18 00998 Décision du 12 juillet 2018 à Mme Mathon Béatrice 86 rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 86 rue des Macchabées Lyon 5ème

DP 069 385 18 00999 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Bald Katia 1 rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 384 18 01018 Décision du 12 juillet 2018 à M. Simian Matthieu Le pontet 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Célu Lyon 4ème

DP 069 386 18 01048 Décision du 09 juillet 2018 à La Mifa 11 chemin Saint Gervais 38200 Vienne - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 98 rue Montgolfier Lyon 6ème

DP 069 382 18 01073 Décision du 09 juillet 2018 à Réseau - Le Périscope 13 rue Delandine 69002 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 5 rue Dugas Montbel Lyon 2ème

DP 069 381 18 01078 Décision du 09 juillet 2018 à M. Estrabol Nicolas 4 rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Paul Chenavard Lyon 1er

DP 069 381 18 01089 Décision du 09 juillet 2018 à Konex 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un immeuble - Terrain : 18 rue Romarin Lyon 1er

DP 069 383 18 01093 Décision du 09 juillet 2018 à M. Lin Emmanuel c/o Mme Guyot 7 passage Lamure 69004 Lyon - Projet : Démolition et reconstruction d'une véranda - Surface créée : 22 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Louis Lyon 3ème

DP 069 383 18 01095 Décision du 09 juillet 2018 à Société Civile Immobilière 1 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 141 rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 385 18 01097 Décision du 13 juillet 2018 à Immo 5 70 rue de Trion 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 70 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 381 18 01106 Décision du 09 juillet 2018 à M. Vetillard Jean-Noël 62 avenue de Saxe 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Rivet Lyon 1er

DP 069 382 18 01108 Décision du 09 juillet 2018 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 382 18 01109 Décision du 13 juillet 2018 à Snc 10-10 Bis cours de Verdun 1 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 cours Verdun Rambaud Lyon 2ème

DP 069 387 18 01118 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Neybon Justine 21 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

DP 069 383 18 01121 Décision du 09 juillet 2018 à M. Mazzolo Alain Quartier Pierrot 07400 Le Teil - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 35 rue de la Bannière Lyon 3ème

DP 069 388 18 01124 Décision du 09 juillet 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de clôture - Terrain : 9 rue Antoine Lumière Lyon 8ème

DP 069 383 18 01131 Décision du 11 juillet 2018 à Cryomotion 83 chemin du Panorama 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 57 rue de la Part Dieu Lyon 3ème

DP 069 385 18 01136 Décision du 09 juillet 2018 à M. Cordelle Cyrille 45 rue de Trion 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 384 18 01140 Décision du 12 juillet 2018 à DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue Philibert Roussy Lyon 4ème

DP 069 383 18 01144 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Guimaraes Nathalie 5 rue du Docteur Bonhomme 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 39 m<sup>2</sup> - Terrain : 127 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

DP 069 382 18 01147 Décision du 09 juillet 2018 à M. De Varax Laurent 550 rue de la Fontaine Penet 01140 Mogneneins - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 3 quai Maréchal Joffre Lyon 2ème

DP 069 385 18 01150 Décision du 09 juillet 2018 à Ecole Catholique d'Arts et Métiers 40 montée Saint-Barthélémy 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 7 montée Nicolas de Lange Lyon 5ème

DP 069 386 18 01156 Décision du 13 juillet 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 381 18 01157 Décision du 13 juillet 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Grognard Lyon 1er

DP 069 381 18 01158 Décision du 13 juillet 2018 à Sdc 5 et 6 Place Rouville C/O Rolin Bainsion 7 cours Charlemagne 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 - 6 place Rouville Lyon 1er

DP 069 387 18 01166 Décision du 12 juillet 2018 à Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 92b avenue Debourg Lyon 7ème

DP 069 386 18 01167 Décision du 09 juillet 2018 à Vitamines 128 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 128 avenue Thiers 69006 Lyon 18 avenue Dutrievoz 69600 Villeurbanne

DP 069 383 18 01171 Décision du 09 juillet 2018 à M. Allary Gérard 243 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 16 m<sup>2</sup> - Terrain : 226 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 384 18 01175 Décision du 12 juillet 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 5 rue Perrod Lyon 4ème

- DP 069 384 18 01176 Décision du 09 juillet 2018 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue Perrod Lyon 4ème
- DP 069 383 18 01179 Décision du 09 juillet 2018 à M. Besancenot Philippe 29 T rue Albéric Pont 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue de la Part Dieu Le Sévigné Préfecture Lyon 3ème
- DP 069 383 18 01186 Décision du 11 juillet 2018 à M. Seixas Helder 54 rue Dunoir 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Mazenod Lyon 3ème
- DP 069 386 18 01189 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Lagane Audrey 14 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Surélévation et modification de toiture - Surface créée : 13 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue de Sèze Lyon 6ème
- DP 069 383 18 01190 Décision du 11 juillet 2018 à Mme Bertrand Flore 11 rue Villeroy 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5b rue Bonnefoi Lyon 3ème
- DP 069 385 18 01193 Décision du 13 juillet 2018 à Mme André Claire 4 rue Jean François Ligonnet 69720 Saint Bonnet de Mure - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 4b rue de l'Aube Lyon 5ème
- DP 069 385 18 01196 Décision du 13 juillet 2018 à Sas Paysages Loreau 43 Route Départementale 386 69520 Grigny - Projet : Coupe et abatage d'arbres - Terrain : 173 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème
- DP 069 383 18 01198 Décision du 11 juillet 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 26 rue Servient Lyon 3ème
- DP 069 383 18 01200 Décision du 09 juillet 2018 à Sepr 46 rue Professeur Rochaux 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 57 rue Feuillat Lyon 3ème
- DP 069 381 18 01204 Décision du 09 juillet 2018 à Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er
- DP 069 381 18 01205 Décision du 09 juillet 2018 à Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Boutelle Lyon 1er
- DP 069 381 18 01208 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Lesur Marie Pierre 10 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue du Bon Pasteur Lyon 1er
- DP 069 381 18 01209 Décision du 09 juillet 2018 à Mme Lyaudet Myriam 10 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue du Bon Pasteur Lyon 1er
- DP 069 381 18 01210 Décision du 09 juillet 2018 à M. Martinez Mathieu 10 rue du Bon Pasteur 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue du Bon Pasteur Lyon 1er
- DP 069 384 18 01211 Décision du 09 juillet 2018 à M. Schatzman Joël 38 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue du Mail Lyon 4ème
- DP 069 383 18 01214 Décision du 09 juillet 2018 à Régie François Goffin 26 rue de la Part Dieu 69003 Lyon - Projet : Modification d'une clôture - Terrain : 128 - 136 rue Antoine Charial Lyon 3ème
- DP 069 385 18 01215 Décision du 13 juillet 2018 à King Marcel Saint Jean 32 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue du Palais de Justice Lyon 5ème
- DP 069 383 18 01218 Décision du 09 juillet 2018 à M. Houssaini Mouaad 114 allée des Peupliers 01120 Dagneux - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Surface créée : 75 m<sup>2</sup> - Terrain : 51 avenue Georges Pompidou Lyon 3ème
- DP 069 384 18 01220 Décision du 09 juillet 2018 à M. Stingre William 15 rue Pailleron 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Pailleron Lyon 4ème
- DP 069 386 18 01221 Décision du 09 juillet 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 4 quai Serbie Lyon 6ème
- DP 069 382 18 01227 Décision du 09 juillet 2018 à Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Vaubecour Lyon 2ème
- DP 069 383 18 01232 Décision du 09 juillet 2018 à Sci Val69 8 rue Yves Farge 69780 Mions - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 94 m<sup>2</sup> - Terrain : 118 rue Baraban Lyon 3ème
- DP 069 381 18 01240 Décision du 13 juillet 2018 à Régie de l'Opéra 50 -54 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Alsace Lorraine Lyon 1er
- DP 069 383 18 01244 Décision du 09 juillet 2018 à M. Mourguiart Frédéric 49 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 49 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- DP 069 384 18 01246 Décision du 12 juillet 2018 à Agescia Identification 19 rue du 35eme Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'un portail et d'une clôture - Terrain : 32 rue Henri Gorjus Lyon 4ème
- DP 069 383 18 01248 Décision du 09 juillet 2018 à Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue Saint Antoine Lyon 3ème
- DP 069 383 18 01251 Décision du 09 juillet 2018 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation d'une antenne de relais de téléphonie mobile - Terrain : 75 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème
- DP 069 388 18 01252 Décision du 11 juillet 2018 à M. Robert Michel 34 rue Antoine Lumière 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue Antoine Lumière Lyon 8ème
- DP 069 382 18 01262 Décision du 13 juillet 2018 à Les Bonbons de Julien 48 boulevard d'Almandet 42220 Bourg Argental - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue Grenette Lyon 2ème
- DP 069 383 18 01263 Décision du 11 juillet 2018 à Immaculée Conception 19 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue de Servient Lyon 3ème
- DP 069 382 18 01264 Décision du 09 juillet 2018 à M. Jamey Jean 31 rue Sainte Hélène 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Sainte Hélène Lyon 2ème
- DP 069 387 18 01265 Décision du 09 juillet 2018 à M. Chaput Denis 152 boulevard Yves Farge 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 152 boulevard Yves Farge Lyon 7ème
- DP 069 383 18 01266 Décision du 11 juillet 2018 à M. Rivoire Jean François 16 rue Santos Dumont 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade et modification de portail - Terrain : 5 rue du Professeur Florence Lyon 3ème
- DP 069 383 18 01267 Décision du 11 juillet 2018 à M. Baudin Jean 3 allée des Chambettes 69890 La Tour de Salvagny - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Terrain : 123 cours Albert Thomas Lyon 3ème
- DP 069 383 18 01270 Décision du 11 juillet 2018 à Pro Btp 12 rue de la Navigation CS 70734 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 86 avenue de Saxe Lyon 3ème
- DP 069 386 18 01274 Décision du 13 juillet 2018 à Déco Lyonnaise 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 103 rue Tronchet Lyon 6ème
- DP 069 386 18 01276 Décision du 13 juillet 2018 à Ad Boileau 107 rue Boileau 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 2 m<sup>2</sup> - Terrain : 107 rue Boileau Lyon 6ème
- DP 069 387 18 01277 Décision du 12 juillet 2018 à Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 180 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème
- DP 069 386 18 01281 Décision du 13 juillet 2018 à Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 73 rue de Sèze Lyon 6ème
- DP 069 385 18 01284 Décision du 09 juillet 2018 à Laboratoire Champvert 70 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de desti-

nation d'un local de service public ou d'intérêt collectif en bureaux - Terrain : 70 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 383 18 01286 Décision du 11 juillet 2018 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 56 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème

DP 069 381 18 01289 Décision du 09 juillet 2018 à Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er

DP 069 386 18 01294 Décision du 13 juillet 2018 à Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 47 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 386 18 01301 Décision du 13 juillet 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 131 rue Boileau Lyon 6ème

DP 069 383 18 01305 Décision du 11 juillet 2018 à Mme Douet Nathalie 46 rue de la Basse Couture 59780 Camphin en Pevele - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue de l'Harmonie Lyon 3ème

DP 069 387 18 01314 Décision du 11 juillet 2018 à M. Achor Rudy 36 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 rue Camille Roy Lyon 7ème

DP 069 387 18 01315 Décision du 11 juillet 2018 A Sci RS Immo 36 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Camille Roy Lyon 7ème

DP 069 383 18 01330 Décision du 11 juillet 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 44 cours du Docteur Long Lyon 3ème

DP 069 382 18 01332 Décision du 13 Juillet 2018 à Mme Bacconnier-Berjot Odile 28 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 place Bellecour Lyon 2ème

DP 069 386 18 01347 Décision du 09 juillet 2018 à M. Guillard Pierre 59 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 59 rue Garibaldi Lyon 6ème

DP 069 384 18 01351 Décision du 12 juillet 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Duviard Lyon 4ème

DP 069 383 18 01360 Décision du 11 juillet 2018 à Andera 27 rue Romarin 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 bis avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 383 18 01362 Décision du 11 juillet 2018 à M. Godde Bertrand 51 rue Antoine Charial 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 16 m<sup>2</sup> - Terrain : 51 rue Antoine Charial Lyon 3ème

DP 069 386 18 01363 Décision du 13 juillet 2018 à Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 56 rue Crillon Lyon 6ème

DP 069 383 18 01371 Décision du 11 juillet 2018 à M. Galante Hervé 15 route de Vienne 69007 Lyon - Projet : Création de - Surface de plancher par transformation d'un garage - Surface créée : 27 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 passage Docteur Vaillant Lyon 3ème

DP 069 383 18 01430 Décision du 11 juillet 2018 à M. Moulin René 26 chemin de Bron 38110 Sainte-Blandine - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 355 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 385 18 01431 Décision du 09 juillet 2018 à M. Nieutin Cédric 138 rue Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 138 rue Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 383 18 01433 Décision du 11 juillet 2018 à Mme Gautheron Malika 67 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 67 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème

DP 069 383 18 01468 Décision du 11 juillet 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 rue de l'Abondance Lyon 3ème

DP 069 385 18 01478 Décision du 13 juillet 2018 à M. Huguet Jean 16 allée de Bretagne 69005 Lyon - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 143 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 09 au 13 juillet 2018

---

PC 069 387 10 00285 M04 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à M. Perthuis Jean-David 11 rue du Port du Temple 69002 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et paiement de la taxe pour non réalisation d'une aire de stationnement - Surface créée : 110 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 rue de Cronstadt Lyon 7ème

PC 069 387 12 00407 M01 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à Batigere Rhone-Alpes 31 bis rue Bossuet 69415 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition de deux bâtiments. Construction d'un immeuble de 16 logements, 2 locaux commerciaux et création de 17 aires de stationnement. Paiement de la taxe pour non réalisation d'une aire de stationnement - Surface créée : 1427 m<sup>2</sup> - Terrain : 57 - 63 rue Montesquieu Lyon 7ème

PC 069 385 13 00203 M02 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à L.P.E. 18 quai Jean Moulin 69002 Lyon - Projet : Construction de 3 bâtiments de 76 logements, création de 108 aires de stationnement et réalisation d'un - Terrain de sports et de loisirs - Surface créée : 6161 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 place Eugène Wernert Lyon 5ème

PC 069 388 13 00334 M02 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à M. Dumas Stéphane 88 rue Laënnec, 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle, création de 2 logements étudiants, d'un abri de jardin et modification de clôture - Surface créée : 84 m<sup>2</sup> - Terrain : 88 rue Laënnec Lyon 8ème

PC 069 388 15 00164 M01 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à Mme Hubert Sandrine 23 rue Professeur Morat 69008 Lyon - Projet : Démolition partielle. Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Terrain : 23 rue Professeur Morat Lyon 8ème

PC 069 387 15 00351 M03 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à Sci Technopark 2 33 avenue Foch 69006 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment d'activités mixtes (bureaux, industrie) et création de 63 aires de stationnement - Surface créée : 2684 m<sup>2</sup> - Terrain : Zac rue Professeur Jean Bernard Angle Saint Jean de Dieu Lyon 7ème

PC 069 389 15 00438 M01 - Arrêté du 11 Juillet 2018 Modificatif à Marignan Résidences 2 Avenue Lacassagne 69425 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un immeuble de 30 logements et création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 1742 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 - 27 Rue des Tuileries Lyon 9ème

PC 069 386 16 00123 M02 - Arrêté du 11 juillet 2018 Modificatif à Altarea Cogedim Régions 8 avenue Delcassé 75008 Paris - Projet : Restructuration de l'îlot des anciens Hôpitaux Civils de Lyon création de 248 logements, résidence sociale, résidence personnes âgées, bureaux, commerces, crèche. Création de 129 places de stationnement. Démolition partielle. - Surface créée : 15894 m<sup>2</sup> - Terrain : 267 Cours Lafayette Lyon 6ème

PC 069 389 17 00440 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Fontanel Promotion 12 rue Dominique Vincent 69542 Champagne au Mont d'Or Cedex - Projet : Construction d'un ensemble immobilier comprenant un hôtel de 120 chambres, de bureaux et d'un centre de soin - Surface créée : 9589 m<sup>2</sup> - Terrain : avenue Rosa Parks Lyon 9ème

PC 069 385 18 00038 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. Bouchard Olivier 38 rue de la Garde 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 49 m<sup>2</sup> - Terrain : 38 rue de la Garde Lyon 5ème

PC 069 386 18 00092 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Sci Masa 55 chemin du Colin 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements avec changement de menuiseries et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 200 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6ème

PC 069 384 18 00098 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. Imbert Michel 5 b rue du Bois de la Caille 69004 Lyon - Projet : Construction d'un garage - Terrain : 5b rue du Bois de la Caille Lyon 4ème

PC 069 385 18 00099 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 place de la

## Baleine Lyon 5ème

PC 069 384 18 00114 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. et Mme Godard Xavier et Nelly 3 avenue Jean Revel 69004 Lyon - Projet : Extension et rénovation d'une maison individuelle - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Henri Ferré Lyon 4ème

PC 069 385 18 00156 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. Bouvet Thomas 12 bis quai des Etroits 69005 Lyon - Projet : Extension d'un logement et modification de façade et toiture - Surface créée : 26 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 bis quai des Etroits Lyon 5ème

PC 069 389 18 00186 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Agence Cbme 165 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 53 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue des Tuileries Lyon 9ème

---

**Permis de démolir délivrés pendant la période du 09 au 13 juillet 2018**


---

PD 069 387 16 00041 T01 - Arrêté du 11 juillet 2018 Transfert à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolitions de plusieurs bâtiments - Terrain : 29 rue du Pré Gaudry Rue Lortet, rue des Blançoires, avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

PD 069 387 17 00006 T01 - Arrêté du 11 juillet 2018 Transfert à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolitions de 2 bâtiments et du local transfo EDF - Terrain : 29 rue du Pré Gaudry Lyon 7ème

PD 069 388 18 00010 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 1-21 rue Morel Lyon 8ème

PD 069 387 18 00017 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 25-29 rue Paul Duvivier Lyon 7ème

---

**Changements d'usage délivrés pendant la période du 09 au 13 juillet 2018**


---

US 069 385 18 00272 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Molle Gilbert 803 montée de Sourzy 69700 Montagny - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue Tramassac Lyon 5ème

US 069 384 18 00275 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Rhinn Eric 64 rue Jacquard 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 76,34 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Grataloup Lyon 4ème

US 069 386 18 00294 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Chabert Auélien 7 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 13,61 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 138 rue Vendôme Lyon 6ème

US 069 381 18 00297 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Zzaoui Maxime 22 rue du Repos 69330 Jonage - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Sergent Blandan Lyon 1er

US 069 381 18 00298 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. Martin Thierry 649 chemin du Train Bleu 69270 Fontaines-sur-Saône - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue des Pierres Plantées Lyon 1er

US 069 381 18 00305 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. et Mme Frahi Mourad et Nora 5 Impasse Catelin 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 39,80 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue René Leynaud Lyon 1er

US 069 381 18 00308 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Maion Jean-François Hiidenmaankatu 6 B 5 00980 Helsinki - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57,21 m<sup>2</sup> en meublé de courte durée. - Terrain : 13 rue Bouteille Lyon 1er

US 069 382 18 00315 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Clement Michel 156 montée de Choulans 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local de 41 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée. - Terrain : 6 rue de Pazzi Lyon 2ème

US 069 382 18 00319 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Mme Musquin Delphine 19 rue du Commandant Faurax 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 50 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée. - Terrain : 12 rue d'Amboise Lyon 2ème

US 069 382 18 00325 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Grozel-Gruber Florence 3 chemin Louis Calaferte 71400 Autun - Projet : Changement d'usage d'un logement de 16 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée. - Terrain : 26 rue Sala Lyon 2ème

US 069 381 18 00332 - Arrêté du 09 juillet 2018 à Mme Zzaoui Agnès 22 rue du Repos 69330 Jonage - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,27 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue de la Muette Lyon 1er

US 069 385 18 00338 - Arrêté du 09 juillet 2018 à M. Cazanave-Pin Laurent 20 ruelle aux Loups 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Projet : Changement d'usage d'un logement de 33,64 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée. - Terrain : 25 rue du Doyenné Lyon 5ème

US 069 389 18 00340 - Arrêté du 12 juillet 2018 à Sci Immocealys 73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Changement d'usage d'un logement de 17,4 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée. - Terrain : 9 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

US 069 382 18 00345 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Bussi Eliane 1 passage Audin 38550 St Maurice l'Exil - Projet : Changement d'usage d'un logement de 56,43 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue de la Monnaie Lyon 2ème

US 069 382 18 00349 - Arrêté du 11 juillet 2018 à Navarro José 14 rue de la commune de Paris 69600 Oullins - Projet : Changement d'usage d'un logement de 20,48 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue Ferrandière Lyon 2ème

US 069 383 18 00352 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. Ben Lakhal Riadh 85 rue de Colombes 92400 Courbevoie - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Rabelais Lyon 3ème

US 069 382 18 00354 - Arrêté du 12 juillet 2018 à M. de la Chapelle Thibault 15 rue des remparts d'Ainay 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 46,98 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Jarente Lyon 2ème

US 069 384 18 00355 - Arrêté du 12 juillet 2018 à M. Vergès Vivien 18 rue Pailleron 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Dumont Lyon 4ème

US 069 381 18 00356 - Arrêté du 12 juillet 2018 à Mme Dubreuil Laurette 9 rue de la Vieille 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28,27 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Valfrenière Lyon 1er

US 069 386 18 00357 - Arrêté du 12 juillet 2018 à M. Boulon Mikaël 2 Grande Rue 69360 Ternay - Projet : Changement d'usage d'un logement de 54 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 47 rue Garibaldi Lyon 6ème

US 069 381 18 00359 - Arrêté du 11 juillet 2018 à M. Deniau Maxime 41 rue Burdeau 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57,67 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 41 rue Burdeau Lyon 1er